



wachstumsstrategie stratégie de croissance



« stratégie de croissance version 2007 »

Rapport de controlling 2006
sur la stratégie de croissance et la stratégie de promotion différenciée de
l'espace rural

Rapport
du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil, 4 avril 2007

Adresse de contact :

Direction de l'économie publique du canton de Berne
beco Economie bernoise
Münsterplatz 3
3011 Berne
031 633 45 34
info.beco@vol.be.ch

www.be.ch/croissance

U:\beco\Projekt-Stab\Wachstum\Controlling_06\Bericht_GR\Vollversion_GR\Schlussbericht\Bericht_GR_f_Korrektur_STA.doc

Proposition au Grand Conseil

Vu l'article 61, alinéa 1 de la loi du 8 novembre 1988 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif soumet le présent rapport de controlling relatif à la stratégie de croissance et à la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural au Grand Conseil pour que celui-ci en prenne connaissance.

Berne, le 4 avril 2007

Au nom du Conseil-exécutif

Le président : *Luginbühl*

Le chancelier : *Nuspliger*

Le canton de Berne va de l'avant !

C'est incontestable : le canton de Berne est en plein essor. Non seulement les données économiques montrent-elles actuellement une croissance durable dans notre canton, mais nous ressentons aussi subjectivement cette reprise, qui se manifeste par plus d'emplois et de revenus.

Ces dernières années, de nouvelles entreprises travaillant dans différentes branches porteuses sont venues s'implanter dans le canton de Berne. De nombreuses entreprises déjà établies ont lancé des projets innovateurs. Entre-temps, notre canton s'est taillé une position honorable en se profilant clairement dans les domaines de l'industrie horlogère, des techniques médicales et de précision, de la télématique et de l'industrie mécanique.

Ce développement n'est pas le fruit du hasard. Le canton de Berne offre en effet des conditions attractives : une localisation centrale au cœur de la Suisse et de l'Europe, une excellente infrastructure, une université et une haute école spécialisée, un important réservoir de main-d'œuvre qualifiée et souvent bilingue, la proximité immédiate du centre décisionnel politique de Suisse, et une fiscalité avantageuse pour les entreprises.

Le Conseil-exécutif veut profiter de la phase actuelle d'essor économique pour exploiter mieux encore les points forts et corriger les points faibles, afin de préparer le canton de Berne à relever les défis de l'avenir. Le Conseil-exécutif a déjà inscrit le développement durable au cœur de son programme gouvernemental 2007- 2010 et défini le renforcement de la capacité d'innovation comme l'une de ses priorités.

La «stratégie de croissance version 2007» développe les nouveaux éléments de politique économique sur lesquels le canton de Berne doit mettre l'accent. Les mesures sont centrées sur les champs d'action déterminants suivants: « Formation, innovation, et économie », « Finances et services »,

« Développement territorial et mobilité », « Marque canton de Berne ».

Le Conseil-exécutif veut clairement montrer qu'il compte saisir les chances que lui offrira l'avenir –en vue de la réussite sociale et économique du canton de Berne.

J'ai la chance, en dirigeant l'économie publique, de pouvoir faire avancer la mise en œuvre de cette stratégie de croissance. Et je remercie chacun et chacune d'entre vous, qui faites partie intégrante notre économie, pour votre engagement.

Andreas Rickenbacher, Conseiller d'Etat
Directeur de l'économie publique

La « stratégie de croissance version 2007 » en un coup d'œil

« stratégie de croissance version 2007 »	
Trois orientations pour plus de croissance et plus de prospérité dans le canton de Berne :	
- Renforcer le site d'implantation : Renforcer le canton de Berne comme site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoun-Berne-Bienne-Moutier. - Renforcer le cadre de vie : Renforcer le canton de Berne comme cadre de vie par l'aménagement du territoire et une meilleure commercialisation. - Assurer les performances : Continuer de réduire la dette, recentrer les prestations publiques et créer une marge de manœuvre pour de nouveaux défis.	
Champs d'action :	Mesures :
Formation, innovation et économie	1. « Offrir une bonne qualité de formation » 2. « Interconnecter la formation et l'économie » 3. « Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur de site d'implantation » 4. « Stimuler la recherche et le développement » 5. « Renforcer le site médical de Berne » 6. « Concilier la vie familiale et la vie professionnelle » 7. « Créer un diplôme du cycle secondaire II » 8. « Faciliter l'accès au marché du travail » 9. « Créer une offre scolaire internationale » 10. « Promouvoir les destinations touristiques compétitives » 11. « Garantir les approvisionnements en énergie de demain » 12. « Economie et administration – travailler en partenariat »
Finances et services	13. « Définir un profil de service » 14. « Activer la gestion des biens immobiliers » 15. « Définir les investissements prioritaires » 16. « Réformer la fiscalité »

Développement territorial et mobilité	17. « Projets d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisation » 18. « Proposer des solutions de transport intégrales » 19. « Rail, route, air : garantir l'accessibilité » 20. « Améliorer l'intégration dans le trafic ferroviaire national » 21. « Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en œuvre et administration du plan directeur cantonal » 22. « Pôles de développement économique – créer des sites attractifs pour le logement et le travail (PDE) » 23. « Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) » 24. « Renforcer les régions bernoises » 25. « Accompagner le développement des structures agricoles »
« Marque canton de Berne »	26. « Créer une image de marque pour le canton de Berne » 27. « Promouvoir le canton de Berne comme cadre de vie » 28. « Commercialiser la ville fédérale comme centre de décision politique » 29. « EURO 08 – Berne miraculeuse » 30. « Positionner la culture comme facteur de site d'implantation »

Table des matières

Le canton de Berne va de l'avant !	4
La « stratégie de croissance version 2007 » en un coup d'œil	5
Table des matières	7
I. Introduction	9
II. Stratégie de croissance	15
1. Quel est l'objectif de la stratégie de croissance 2004 ?	17
2. Comment la stratégie de croissance 2004 est-elle mise en œuvre ?	17
3. Etat de la mise en œuvre de la stratégie de croissance 2004	19
4. Où se situe le canton de Berne sur le plan économique ?	23
5. « stratégie de croissance version 2007 »	32
III. Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural	61
6. Quel est l'objectif de la stratégie de promotion de l'espace rural	63
7. Comment la stratégie de promotion de l'espace rural est-elle mise en œuvre ?	63
8. Etat de la mise en œuvre de la stratégie de l'espace rural?	68
9. « Développer les potentiels et les atouts » – la Nouvelle politique régionale	69
Annexe	71
A) Train de mesures de la Confédération en faveur de la croissance : état d'avancement en décembre 2006	73
B) Stratégie de croissance 2004 : toutes les mesures, état au 01.01.07	75
C) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région du Jura bernois, état au 01.01.07	79
D) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de l'Oberland bernois, état au 01.01.07	80
E) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région Seeland-Bienne, état au 01.01.07	83
F) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de l'Emmental, état au 01.01.07	87
G) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région du Gantersch, état au 01.01.07	89
H) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de Haute-Argovie, état au 01.01.07	91

I. Introduction

Stratégie de croissance

Dans le canton de Berne, il règne un large consensus sur le fait que le canton a besoin de plus de croissance économique. D'où l'objectif que s'est fixé le Conseil-exécutif au début de la législature 2002 – 2006 : le renforcement de la croissance. Son rapport sur le développement de la stratégie de croissance publié en février 2004 explique les moyens envisagés pour le réaliser. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport en juin 2004. Cette stratégie de croissance se fonde sur les « stratégies d'avenir pour le canton de Berne », un rapport du Conseil économique datant de 2001. En 2002, le Conseil-exécutif a décidé de suivre les recommandations du Conseil économique en matière de finances, de fiscalité, de formation et de communication (ACE 0132 du 23.01.2002).

Le compte rendu sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance sera présenté pour la première fois au Grand Conseil lors de la session de juin 2007. Dans l'intervalle, le Conseil-exécutif a publié annuellement des informations dans son rapport de gestion. Le controlling s'inspire largement du mécanisme appliqué avec succès pour le plan directeur. Le rapport de controlling répond, au niveau des mesures, à la question « les mesures ont-elles été mises en œuvre, est-ce qu'elles tiennent le cap ? » (controlling des performances).

Sur la base des travaux de la stratégie de croissance bernoise adoptée en 2004, le Conseil-exécutif a rédigé la présente « stratégie de croissance version 2007 ». Le Conseil-exécutif veut renforcer le site d'implantation, renforcer le cadre de vie et garantir les performances. Il veut permettre la croissance économique dans le canton de Berne par différentes mesures dans les champs d'action « Formation, innovation et économie », « Finances et services », « Développement territorial et mobilité globale » et « Marque canton de Berne ».

« Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural »

La « stratégie de promotion différenciée de l'espace rural » cherche à développer les atouts et les potentiels des régions et vient compléter la stratégie de croissance 2004. Sur mandat de la Direction de l'économie publique et de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, des groupes de travail régionaux ont formulé des mesures concrètes en faveur des régions rurales. Le Conseil-exécutif a soumis la stratégie au Grand Conseil comme contre-projet indirect à l'initiative « Pro Région – Egalité des chances dans toutes les régions du canton » (ACE 3008 du 19.10.05). Au cours de sa session de janvier 2006, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport « Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural » en exprimant son approbation. L'initiative « Pro Région » a, sur ce, été retirée. Le compte rendu sur cette stratégie est intégré au présent controlling de la stratégie de croissance, conformément à une déclaration de planification du Grand Conseil.

Dès 2008, la politique régionale devra s'aligner sur la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR). La promotion de la compétitivité et de l'innovation ainsi que la génération de valeur ajoutée seront au centre de la nouvelle politique régionale. La « stratégie de promotion différenciée de l'espace rural » constitue une base importante pour la mise en œuvre dans le canton de Berne de la Nouvelle politique régionale. Une série de mesures contenues dans le rapport seront examinées dans le cadre du programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR), puis adoptées à condition qu'elles satisfassent aux critères NPR.

Intégration stratégique

La présente actualisation de la stratégie de croissance se fonde sur le « Programme gouvernemental de législature 2007-2010 ». La ligne directrice des quatre prochaines années sera « Mettre l'accent sur le développement durable ». Pour suivre cette ligne directrice, le Conseil-exécutif a défini sept priorités :

- « Innovation
Le canton de Berne crée les conditions générales propices à l'innovation en optimisant notamment le transfert de savoir entre l'économie et les hautes écoles. Il promeut les atouts économiques des régions.
- Continuité de la politique financière
La politique financière s'inscrit dans la continuité. Le canton continue de réduire sa dette pour dégager la marge nécessaire à la politique financière.
- Haut niveau de qualité de la formation
Le système bernois de formation présente un haut niveau de qualité.
- Cohésion
La cohésion du canton de Berne est renforcée.
- Développement territorial et mobilité
Développement territorial et mobilité sont coordonnés.
- Politique sociale
Le canton de Berne favorise le libre choix de vie, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle ainsi que l'intégration sociale.
- Politique énergétique
La politique énergétique, prévoyante, contribue à la protection du climat, à la sécurité de l'approvisionnement et au renforcement de l'attrait du site économique bernois. »

La mise en œuvre de la stratégie de croissance et celle de la stratégie de l'espace rural doivent être coordonnées avec de nombreux autres plans et stratégies en vigueur dans les différents domaines politiques.

Contexte stratégique



Systématique du rapport

La **première partie** de ce rapport est consacrée à la **stratégie de croissance** :

- La stratégie de croissance 2004 avec ses orientations, ses champs d'action, son état d'avancement et un aperçu du train de mesures de la Confédération en faveur de la croissance (chapitres 1-3).
- La situation économique du canton de Berne comme point de départ du développement de la « stratégie de croissance version 2007 » (chapitre 4).
- La « stratégie de croissance version 2007 » avec ses orientations, ses champs d'action et ses mesures (chapitre 5).

La **seconde partie** de ce rapport est consacrée à la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural :

- La stratégie relative à l'espace rural avec les explications sur les mesures inscrites dans un ordre de priorité par le Conseil-exécutif en 2005 et leur état d'avancement (chapitres 6-8).
- Les perspectives de la stratégie de promotion de l'espace rural : la Nouvelle politique régionale (NPR) (chapitre 9).

Les différentes mesures de ces deux stratégies et leur état d'avancement sont détaillés dans l'**annexe** :

- A) Etat d'avancement du train de mesures de la Confédération en faveur de la croissance
- B) Mesures de la stratégie de croissance 2004, classées par champ d'action
- C) – H) Mesures de la stratégie de promotion de l'espace rural, classées par région

II. Stratégie de croissance

1. Quel est l'objectif de la stratégie de croissance 2004 ?

La stratégie de croissance 2004 veut « développer les potentiels et les atouts » du canton de Berne. Compte tenu de sa taille et de sa diversité régionale, le canton de Berne doit se positionner aussi bien comme site d'implantation que comme cadre de vie. La stratégie de croissance 2004 comporte trois orientations :

- **Renforcer le site d'implantation** : renforcer le canton de Berne en tant que site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne.
- **Renforcer le cadre de vie** : renforcer le canton de Berne en tant que cadre de vie par l'aménagement du territoire ainsi que par une meilleure commercialisation.
- **Continuer de réduire la dette** : recentrer les prestations publiques, réduire les dépenses et permettre des allègements fiscaux.

2. Comment la stratégie de croissance 2004 est-elle mise en œuvre ?

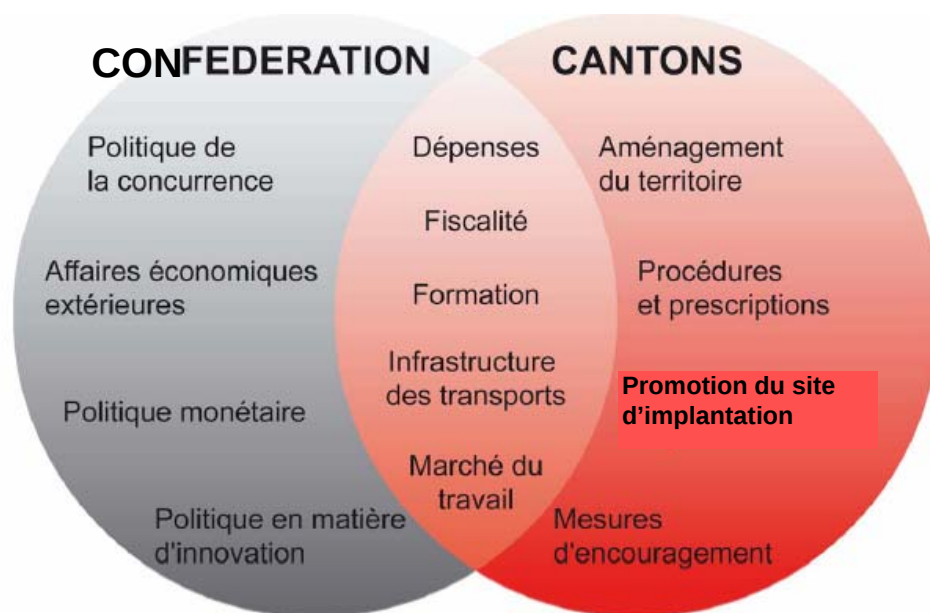
Le canton de Berne met en œuvre les 67 mesures de la stratégie de croissance 2004 dans chacun des neuf champs d'action où il dispose d'une certaine marge de manœuvre, à savoir

- les dépenses,
- la fiscalité,
- la formation,
- l'infrastructure des transports,
- l'aménagement du territoire,
- la promotion du site d'implantation,
- les procédures et prescriptions,
- le marché du travail et
- les mesures en faveur des entreprises et l'encouragement de secteurs d'activité.

Les mesures de la stratégie de croissance 2004 sont placées sous la responsabilité des différentes Directions ou de la Chancellerie d'Etat. En septembre 2004, le Conseil-exécutif a chargé la Direction de l'économie publique d'en assurer la coordination et d'en contrôler l'exécution.

La politique de croissance cantonale complète la politique de croissance de la Confédération. Sur la base du rapport sur la croissance du Département fédéral de l'économie de 2002 et des propositions de mesures d'un groupe de travail interdépartemental (état d'avancement: voir annexe A), le Conseil fédéral a adopté un train de mesures en faveur de la croissance en février 2004. Un deuxième train de mesures en faveur de la croissance est actuellement en préparation au niveau fédéral.

Champs d'action en matière de politique économique de la Confédération et des cantons



3. Etat de la mise en œuvre de la stratégie de croissance 2004

La mise en œuvre des 67 mesures se présentait début 2007 comme suit (cf. aussi l'annexe B) :

- 18 mesures, soit plus d'un quart, sont réalisées,
- 45 mesures, soit les deux tiers, sont en cours de réalisation,
- deux mesures sont en cours de préparation dans les Directions,
- une mesure a été abandonnée et
- une mesure a été supprimée en raison de décisions au niveau fédéral.

Récapitulatif des mesures :

18 mesures ont été réalisées:

Dépenses :

- Mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du rapport ESPP et du rapport ESPP complémentaire, dans l'objectif d'alléger les finances publiques et de stabiliser l'endettement
- Mise en œuvre des motions et des mandats adoptés lors du débat budgétaire du Grand Conseil

Fiscalité :

- Renoncement à un contre-projet à l'initiative sur la baisse des impôts

Formation :

- Transfert de certains éléments de la formation professionnelle supérieure (Ecoles techniques) aux Hautes écoles spécialisées
- Pilotage des institutions du cycle secondaire II et du degré tertiaire par des conventions de prestations et par l'établissement d'un budget global

Infrastructures de transport :

- Rail 2000, 1^{ère} étape
- RER bernois 2005
- Route d'accès à l'aéroport de Berne-Belp

Aménagement du territoire :

- F_01 Développer des stratégies de promotion de l'espace rural différenciées selon les régions: Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural

Procédures/prescriptions :

- Mise en place d'un coordinateur pour la fiscalité des entreprises
- Simplification des procédures
- Révision partielle de la LIMG (loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages)

Mesures en faveur des entreprises et encouragement de secteurs d'activité :

- Révision de la loi sur l'encouragement du tourisme
- Révision de la stratégie agricole du canton de Berne

Divers :

- Réforme parlementaire
- Réforme de l'administration cantonale décentralisée
- Deuxième réforme judiciaire
- Encouragement de l'internationalisation du site d'implantation et de la société.

45 mesures sont en cours de réalisation :

Dépenses :

- Appréciation et hiérarchisation des projets d'investissement selon une optique de croissance

Fiscalité :

- Création des conditions susceptibles de permettre des allègements fiscaux pour les personnes physiques une fois les finances publiques assainies

Formation :

- Concentration géographique des filières d'études dans le domaine des Hautes écoles spécialisées
- Transfert de formation entre l'Université et la Haute école spécialisée
- Définition du rôle des hautes écoles du canton de Berne dans un cluster du savoir – intégré à la mesure : Développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation
- Optimisation du transfert des connaissances entre l'économie et les sciences
- Définition d'une stratégie de formation pour le canton de Berne
- Développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation
- Maintien de l'International School of Berne (ISB)
- Octroi de charges d'enseignement à des cadres et des spécialistes d'entreprises bernoises à l'Université ainsi que dans les Hautes écoles spécialisées – intégré à la mesure : Développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation
- Développement des structures d'accueil extrafamiliales pour les enfants
- Introduction des horaires groupés pour la scolarité obligatoire

Infrastructures de transport :

- Crédit-cadre pour les transports publics
- Arrêté sur l'offre de transports publics
- Tram Berne Ouest
- Programme de construction des routes
- Etude globale des transports dans l'agglomération de Thoune

- Transformation de la route « Murtens-trasse-Brünnen », Berne
- Place du Wankdorf, Berne
- Semi-autoroute jonction de Studen
- Maintien d'une bonne offre de liaisons aériennes à partir de l'aéroport Belp-Berne
- Projets d'agglomération «transports et urbanisation»: mise en œuvre des principales mesures découlant des études de mobilité pour les régions de Berne, Bienne, Thoune et Berthoud
- Liaisons LGV : Bonne liaison du canton de Berne avec les réseaux de transport suisses et européens à grande vitesse

Aménagement du territoire :

- Plan directeur cantonal – mise en œuvre
- B_01 Harmoniser les transports, l'urbanisme et la protection de l'air (système de pondération des trajets)
- B_02 Réexaminer la qualité de la desserte (transports) et adapter les mécanismes de financement
- C_01 Réseau de centres
- C_03 Elaborer une politique concernant les centres urbains et les agglomérations
- C_04 Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE)
- F_03 Conclure des conventions de coordination entre le canton et les régions
- H_01 Garantir la gestion du plan directeur et la coordination des activités ayant des répercussions sur l'espace
- Développement de la notion de PDE: Identification et mise en place d'un PDE-T (T = travail)
Mise en œuvre d'un PDE-S (S = services)
Identification et mise en place d'un PDE-L (L = logement)

Promotion du site d'implantation :

- Continuation des activités de la PEB destinées à promouvoir le canton de Berne en tant que site d'implantation économique sur des marchés cibles déterminés
- «Habiter dans le canton de Berne»: promotion du canton de Berne en tant que cadre de vie
- Mise en place d'un Key-Account-Management pour les particuliers

Procédures/prescriptions :

- (KAM) interface avec la clientèle pour les entreprises: contacts réguliers avec les clients
- Réexamen des structures et des mécanismes des offices du registre du commerce et des bureaux du registre foncier
- Optimisation des procédures de construction et de planification complexes
- Harmonisation des prescriptions communales en matière de construction

Marché du travail :

- Mise en œuvre de la loi cantonale sur le marché du travail

Mesures en faveur des entreprises et encouragement de secteurs d'activité :

- Poursuite des mesures en faveur des entreprises au sens de la loi sur le développement de l'économie, et mise à disposi-

tion des crédits nécessaires selon les modalités actuelles

- Attribution du «Prix du canton de Berne» à de nouveaux entrepreneurs ayant achevé leur formation à l'Université ou dans une Haute école spécialisée et exerçant une activité dans le canton de Berne – intégré à la mesure : Développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation

Divers :

- Mise en œuvre du projet NOG (nouvelle gestion publique)
- Mise en place d'un Key Account Management pour la catégorie de population «personnes aisées nouvellement arrivées dans le canton»
- Utilisation de la proximité de l'administration fédérale comme avantage concurrentiel

La mise en œuvre d'une mesure a été supprimée en raison de décisions au niveau fédéral :

Procédures/prescriptions :

- Intervention au niveau fédéral afin d'assouplir les prescriptions en vigueur concernant le travail le dimanche, en te-

nant compte de la protection des travailleurs. Le Conseil national a clairement rejeté, en décembre 2005, la motion « Eten- dre les possibilités de travailler le diman- che ».

Deux mesures sont en cours de préparation dans les Directions :

Marché du travail :

- Optimisation, par le soutien de projets pilotes, des périodes jouant un rôle de charnière dans les cursus professionnels : définition et évaluation de la palette de produits.

Divers :

- Réforme gouvernementale : le Grand Conseil a traité le deuxième rapport inter-

médiaire sur la réforme gouvernementale le 23 janvier 2006. Les travaux ont ensuite progressé. A l'automne 2006, Le Conseil-exécutif a consacré une séance de réflexion à la réforme gouvernementale. Début 2007, le Conseil-exécutif adoptera le troisième rapport intermédiaire qui sera soumis au Grand Conseil lors de la session de mars 2007.

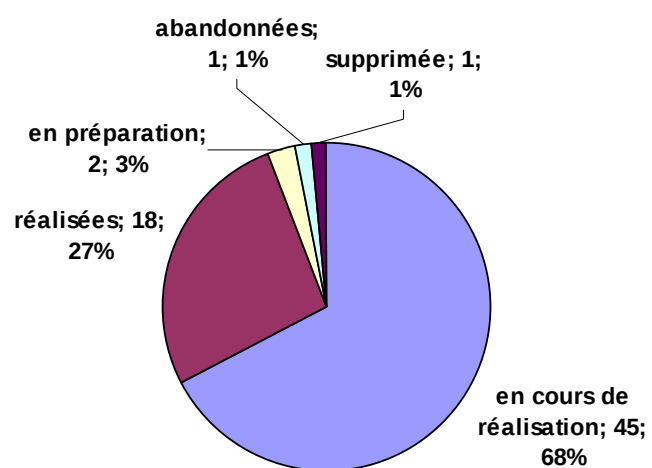
Une mesure a été abandonnée après examen minutieux :

Procédures/prescriptions :

- Remplacement de la procédure d'autorisation par la procédure d'annonce dans le cadre de la loi sur les constructions : le groupe d'experts mandaté a démontré qu'une procédure d'annonce, quelle que soit sa forme, ne contribuerait pas à accélérer les procédures en ques-

tion. Par contre, elle pourrait entraîner un surcroît de difficultés, p. ex. si le droit d'être entendu était exigé ultérieurement ou si l'exécution de la procédure ordinaire était demandée. A cela s'ajoute le fait que le canton a déjà fait usage généreusement de son droit d'exempter certains projets de construction du régime du permis de construire.

Etat d'avancement des mesures (état début 2007)



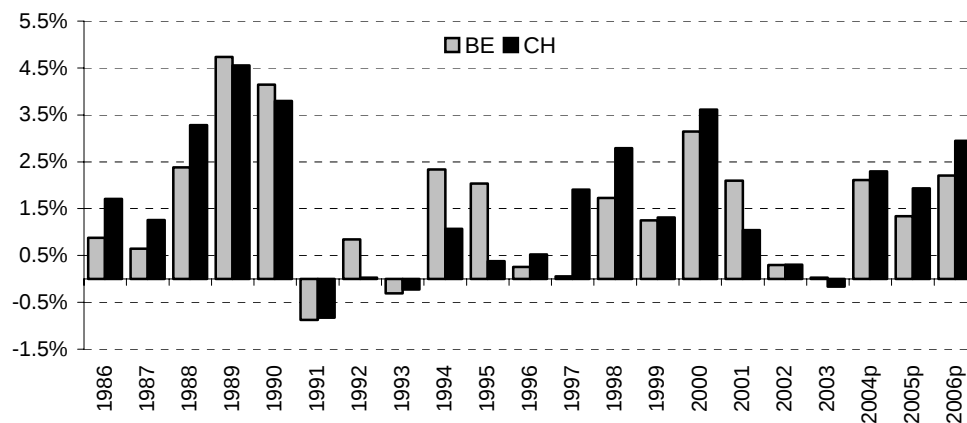
4. Où se situe le canton de Berne sur le plan économique ?

Croissance économique

Les observations sur le long terme révèlent que la croissance économique du canton de Berne évolue à peu près au même niveau que la croissance de la Suisse. Entre 1996 et 2006, le produit intérieur brut (PIB) cantonal par habitant et le PIB par personne active ont affiché un certain retard par rapport au restant de la Suisse. Le retard qu'accuse le canton de Berne en matière de PIB par habitant est resté stable au cours des dix dernières années. Durant cette période, la productivité, le PIB par personne active, a légèrement moins progressé que la moyenne nationale.

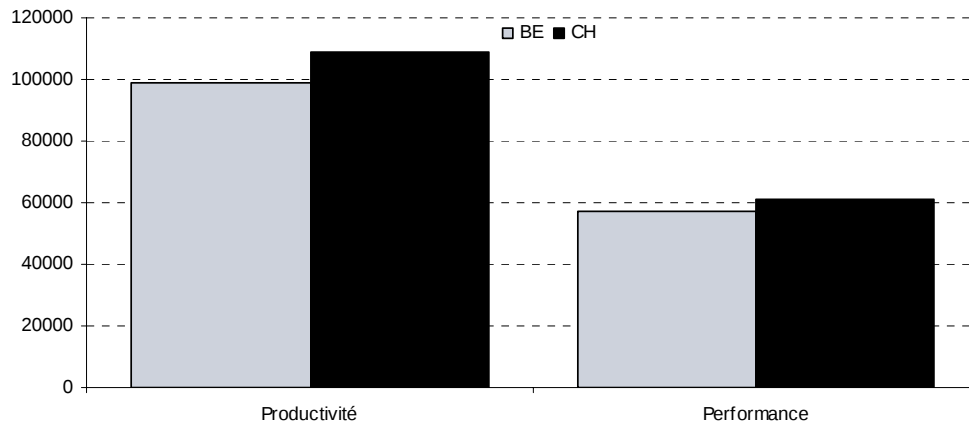
La croissance économique du canton de Berne a tendance à évoluer moins bien que la croissance suisse pendant les périodes de reprise et mieux pendant les périodes de récession. L'une des raisons à cela est la part élevée qu'occupe le secteur public dans le PIB : il a une influence stabilisatrice pendant les périodes économiquement difficiles et réagit avec moins de dynamisme pendant les phases de croissance économique générale.

Taux de croissance annuels du produit intérieur brut réel (PIB)



Source : BAK Basel Economics ; p = prévisions établies en octobre 2006

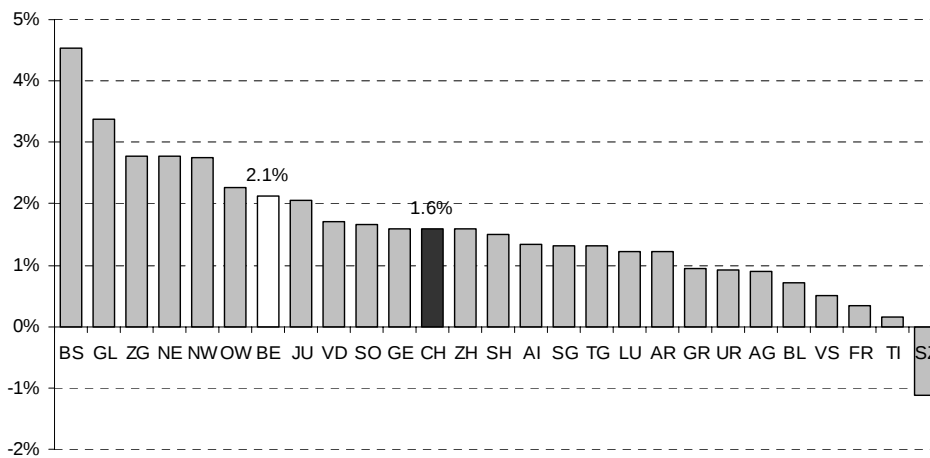
En matière de performances économiques (PIB par habitant) et de productivité (PIB par personne active), le canton de Berne se situe en dessous du niveau suisse. Ce retard s'explique principalement par la structure des secteurs d'activité : par rapport aux autres cantons, l'agriculture et le secteur public sont fortement représentés, tandis que les secteurs d'activité à forte valeur ajoutée comme les finances et la chimie le sont moins.

Productivité (PIB/personne active) et performance (PIB/habitant) en 2005, en CHF

Source : BAK Basel Economics ; prévisions établies en octobre 2006

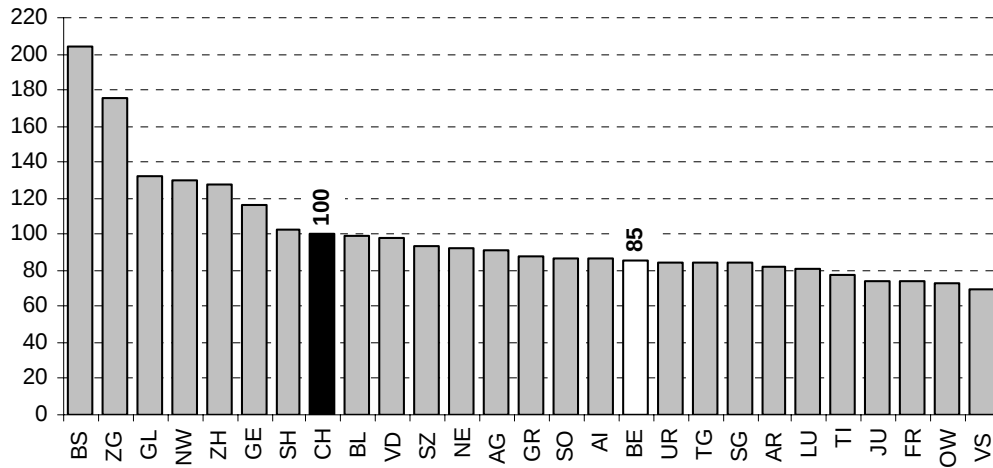
Revenu cantonal

Le revenu cantonal rapporté au nombre d'habitants (revenu cantonal par habitant) permet de mesurer la prospérité de la population. Dans le canton de Berne, le retard en matière de revenu cantonal par habitant s'est réduit grâce à une croissance supérieure à la moyenne durant ces dernières années. Entre 1998 et 2004, la croissance du revenu par habitant dans le canton de Berne, de 2,1 pour cent, était d'un demi-point supérieur à la moyenne suisse. L'indice du revenu cantonal par habitant (Suisse = 100) a progressé de près de 83 à 85 entre 1998 et 2004.

Croissance annuelle du revenu cantonal par habitant, de 1998 à 2004

Chiffres provisoires

Source : Office fédéral de la statistique

Revenu cantonal par habitant en 2004, indexé (CH=100)

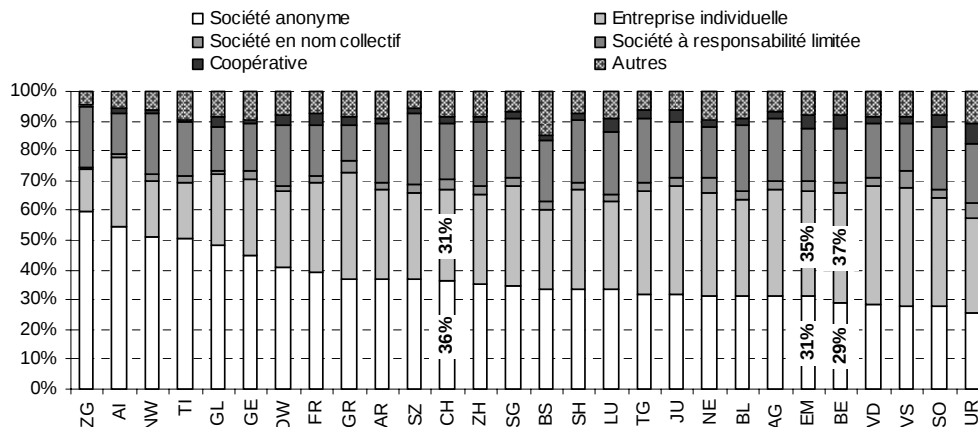
Source : Office fédéral de la statistique

Les mouvements des pendulaires sont eux aussi déterminants pour le revenu cantonal car les revenus sont enregistrés sur le lieu de domicile, et non pas sur celui du travail. Le canton de Berne est ici dans une situation plutôt défavorable, car il compte plus de pendulaires venant d'un autre canton (8 % des personnes actives) que de pendulaires partant travailler dans un autre canton (5 % des personnes actives). En d'autres termes, une partie de l'argent gagné dans le canton de Berne est comptée comme revenu en dehors du canton.

Paysage économique

De nombreuses entreprises à forte croissance et compétitives sur le plan international se sont établies dans le canton de Berne. La dynamique du paysage économique du canton de Berne est globalement plutôt faible. Le canton de Berne connaît un taux de fluctuation inférieur à la moyenne aussi bien en ce qui concerne le nombre des nouvelles inscriptions au registre du commerce que celui des faillites. Quant aux formes juridiques, une proportion supérieure à la moyenne d'entreprises individuelles est compensée par une proportion inférieure à la moyenne de sociétés de capitaux.

Formes juridiques en 2006

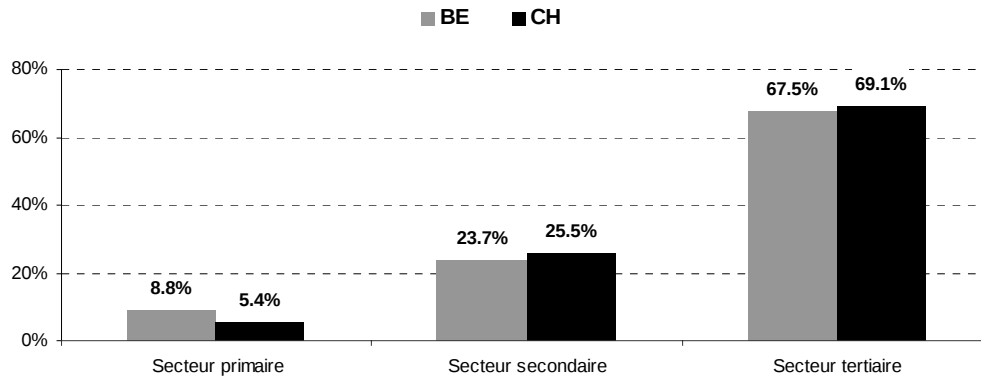


Source : feuille officielle suisse du commerce

Emplois

En 2005, plus de 520 000 personnes travaillaient dans le canton de Berne, dont 46 000 dans le secteur primaire, 125 000 dans le secteur secondaire et 350 000 dans le secteur tertiaire. Les personnes occupées des secteurs secondaire et tertiaire travaillaient dans 35 000 entreprises de l'économie de marché, dont 10 000 dans le secteur secondaire et 25 000 dans le secteur tertiaire. 1 200 entreprises ne fonctionnant pas dans le cadre de l'économie de marché (organisations privées à but non lucratif et unités administratives) sont enregistrées dans le canton de Berne. Quelque 100 000 personnes travaillent dans de telles organisations. Le plus gros employeur est l'administration avec plus de 80 000 employés.

Personnes occupées par secteur économique, Suisse et canton de Berne en 2005

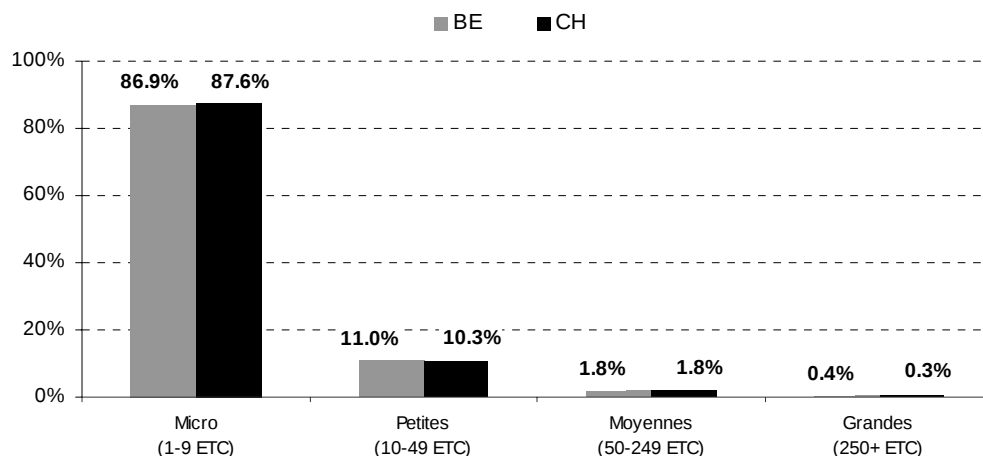


Source : Office fédéral de la statistique, recensement des établissements et des entreprises de 2005

Entre 2001 et 2005, le nombre de personnes occupées dans le canton de Berne a progressé plus fortement que dans le reste de la Suisse (+0,7 % contre +0,3 %). Dans le secteur primaire, le nombre de personnes occupées dans le canton de Berne a progressé de 2,2 pour cent, tandis qu'il a reculé de 5,9 pour cent en Suisse. Dans le secteur secondaire, le recul du nombre de personnes occupées dans le canton de Berne (-5,5 %) a été plus marqué qu'en Suisse (-3,6 %). Dans le secteur tertiaire, il a plus augmenté dans le canton de Berne (+2,9 %) qu'en Suisse (+2,4 %).

Structure par taille

En 2005, la structure par taille des entreprises de l'économie de marché dans le canton de Berne et en Suisse était très similaire. Les proportions sont pratiquement identiques pour la Suisse et le canton de Berne. La part des micro-entreprises (jusqu'à 9 personnes occupées) dans le canton de Berne était de 87 pour cent, celle des petites entreprises (de 10 à 49 personnes occupées) de 11 pour cent, celle des moyennes entreprises (de 50 à 249 personnes occupées) de tout juste 2 pour cent et celle des grandes entreprises (250 personnes occupées et plus) de 0,4 pour cent. En Suisse, plus de 32 pour cent des personnes occupées travaillaient dans de grandes entreprises. Dans le canton de Berne, ce chiffre était nettement supérieur puisqu'il s'élevait à 43 pour cent.

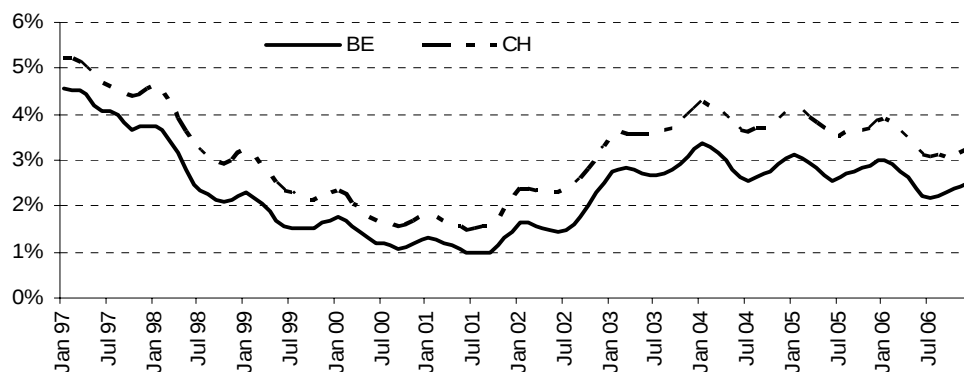
Structure par taille des entreprises dans le canton de Berne et en Suisse, en 2005

Source : Office fédéral de la statistique, recensement des établissements et des entreprises en 2005

Chômage

Kommentar [aw2]: Von Frau BouiX

La structure économique du canton est variée. La palette de secteurs d'activité étant large, les chocs conjoncturels spécifiques à un secteur d'activité sont modérément ressentis dans l'ensemble : le canton de Berne se démarque donc par un taux de chômage traditionnellement bas, inférieur d'environ un point à la moyenne suisse. En 2006, le taux de chômage dans le canton de Berne s'élevait à 2,5 pour cent (CH : 3,3 %)

Evolution du taux de chômage dans le canton de Berne et en Suisse, de 1997 à 2006

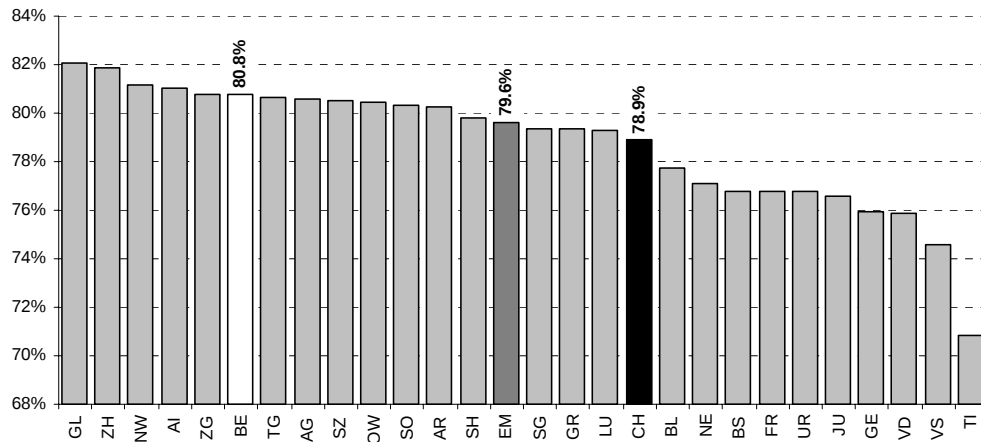
Sources : Office fédéral de la statistique, beco Economie bernoise

Taux d'activité

Les taux d'activité décrivent la part de personnes actives par rapport à la population. Dans le domaine des statistiques sur le marché du travail, les taux d'activité servent d'indicateurs de l'offre de travail. Le canton de Berne enregistre des taux d'activité élevés, supérieurs à la moyenne. Le taux d'activité net (nombre de personnes actives (15-64 ans) en pour-cent de la population en âge de travailler (15-64 ans)) est de 81 pour cent, dépassant de presque deux points le taux suisse. Cinq cantons seulement ont un taux d'activité net supérieur. Avec 89 pour cent, le taux d'activité net des hommes en 2000 était nettement supérieur à celui des femmes (72 %). Par rapport à 1990, la différence s'est toutefois réduite. Sur cette période, le

taux d'activité net des femmes a progressé de plus de 10 pour cent. Si l'on rapporte ces chiffres à des postes à temps complet (équivalent temps complet, ETC), une autre image se dessine. En raison de la part élevée de postes à temps partiel, le taux d'activité, notamment chez les femmes, est nettement inférieur. En 2006, le taux d'activité net calculé en équivalents temps complet est dans la moyenne suisse avec 50 pour cent chez les femmes et 78 pour cent chez les hommes.

Comparaison des taux d'activité nets des cantons, en 2000

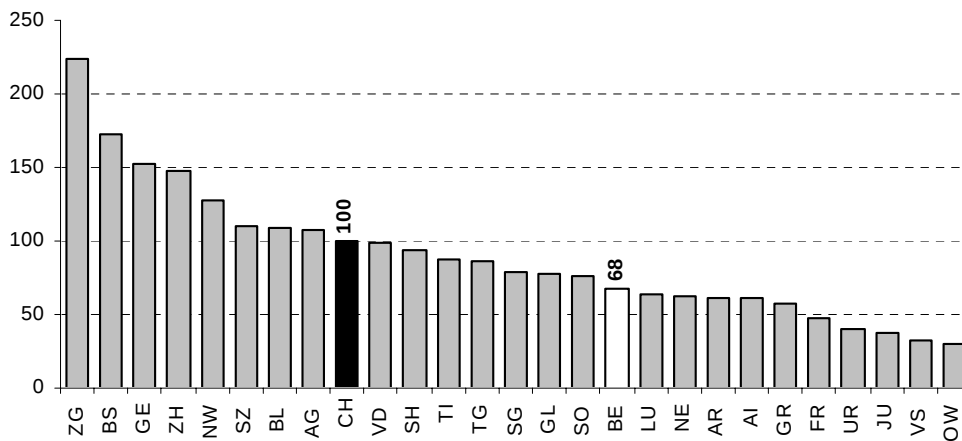


Source : Office fédéral de la statistique, recensement de la population de 2000

Politique financière

Les mesures d'économie rigoureuses des dernières années portent leurs fruits : le compte de fonctionnement affiche un excédent de revenus depuis 1998, la réduction de la dette se poursuit et, en 2006, le canton de Berne a rejoint le groupe des cantons à capacité financière moyenne. L'amélioration de la capacité financière est un signal important pour la capacité d'action et, partant, de la politique du canton de Berne en tant que site d'implantation.

Indice de capacité financière 2006 / 2007

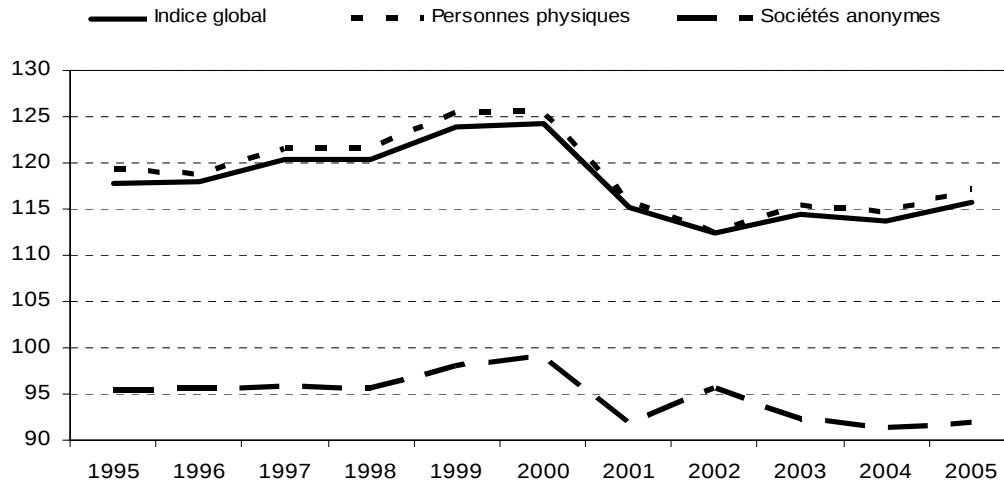


Source : Département fédéral des finances

Charge fiscale

La charge fiscale des personnes morales est attractive, Berne faisant pour cette catégorie partie des dix cantons à l'imposition la plus favorable du pays (2005 : 7^e place). La situation fiscale des particuliers s'est améliorée au cours des dernières années : le canton de Berne est passé de la 24^e place (en 2000) à la 16^e (en 2005). Mais la charge fiscale reste plus élevée que la moyenne par rapport aux autres cantons suisses.

Evolution de la charge fiscale dans le canton de Berne, indexée (CH = 100)

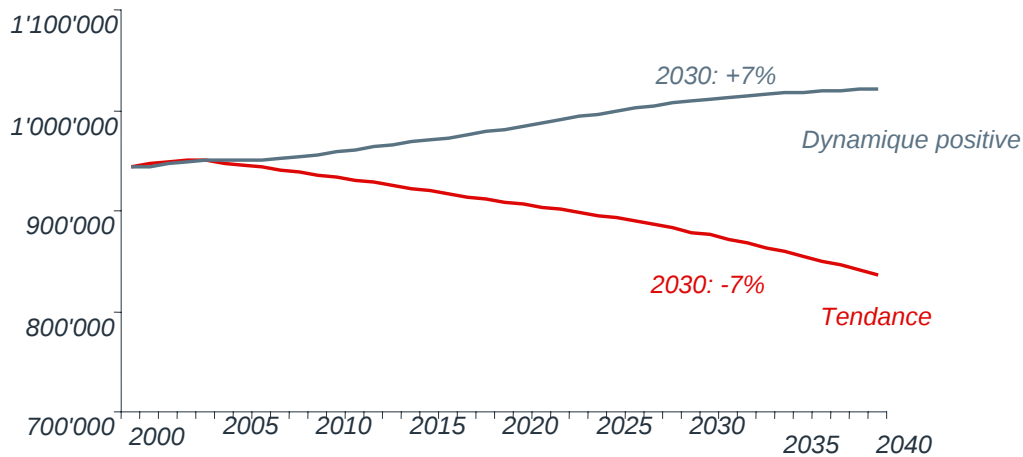


Source : Département fédéral des finances

Evolution démographique

Plus de 950 000 personnes vivent dans le canton de Berne. Ces dix dernières années, le canton de Berne a enregistré une légère hausse de sa population, quoique l'augmentation soit restée inférieure à la moyenne suisse. Cette tendance s'observe depuis les années 50 et va se poursuivre d'après les prévisions de l'Office fédéral de la statistique. La faible augmentation de la population par rapport au reste du pays s'explique par la structure démographique : dans le canton de Berne, les personnes âgées sont plutôt surreprésentées et les personnes jeunes plutôt sous-représentées. Si la tendance ne s'inverse pas, la population bernoise comptera 68 000 personnes en moins, soit 7 pour cent, d'ici à 2030.

Evolution de la population résidentielle bernoise – prévisions

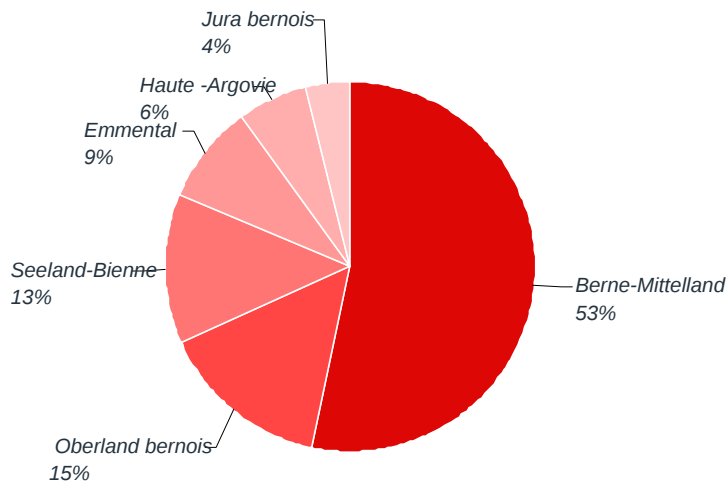


Source : Office fédéral de la statistique

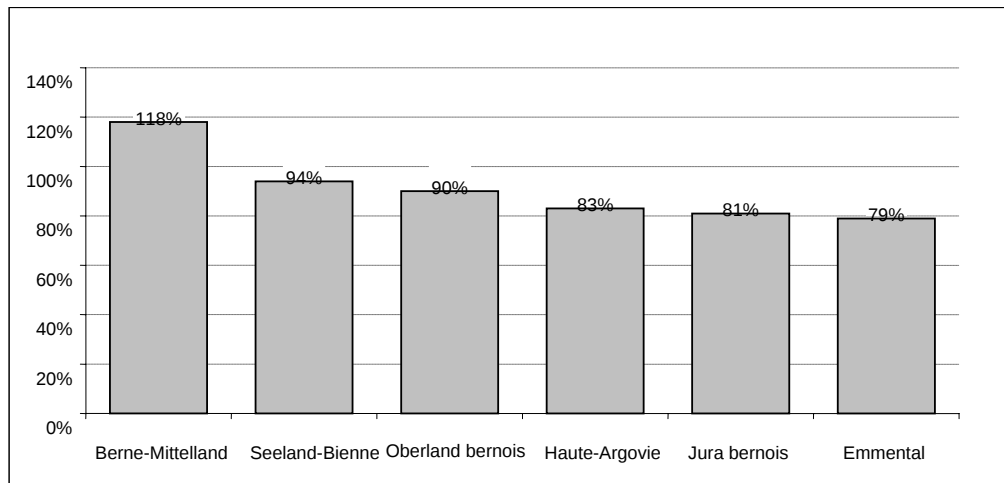
Régions

L'espace économique du canton de Berne s'étend sur près de 6 000 km², du Jura aux Alpes, en passant par le Mittelland. L'éventail des axes régionaux de développement est large. Il va du centre de services de la région Berne-Mittelland aux régions disposant d'une industrie de biens d'équipement importante, en passant par les régions touristiques de l'Oberland bernois. L'hétérogénéité de l'espace économique se reflète dans les grandes différences régionales des données économiques – différences qui sont souvent « noyées » dans les valeurs moyennes du canton de Berne.

Parts des régions au PIB en 2005



Source : BAK Basel Economics ; état : octobre 2006

Revenu cantonal des régions économiques (Berne = 100 %), en 2004

Source : Office fédéral de la statistique

Résumé

La « stratégie de croissance version 2007 » a été développée dans le contexte suivant :

Points forts	Points faibles
– Stabilité de la croissance économique	– Croissance économique peu dynamique
– Croissance supérieure à la moyenne du revenu cantonal	– Revenu cantonal par habitant inférieur à la moyenne
– Faible taux de chômage – Forte participation de la population au marché du travail (taux d'activité élevé)	– Productivité inférieure à la moyenne – Croissance démographique inférieure à la moyenne, sans renversement de la tendance, recul de la population active
– Nombreuses entreprises compétitives sur le plan international et à forte croissance	– Globalement, paysage économique peu dynamique dans le domaine des créations d'entreprises
– Tendence positive en matière de capacité financière	– Classement dans le dernier tiers des cantons en matière de capacité financière
– Charge fiscale des personnes morales inférieure à la moyenne	– Charge fiscale des personnes physiques supérieure à la moyenne

5.« stratégie de croissance version 2007 »

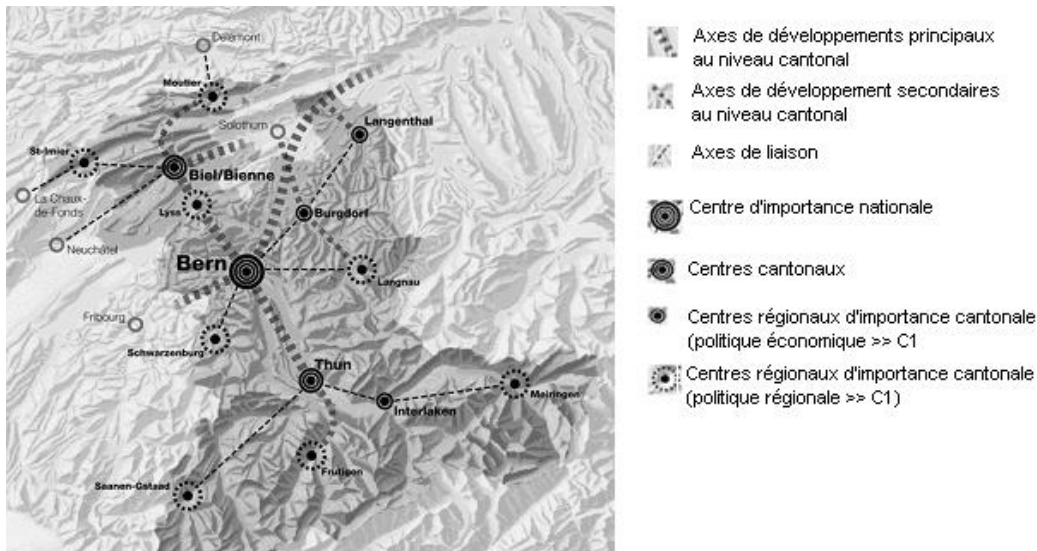
Avec le présent rapport, le Conseil-exécutif entend piloter (« to control ») et également se projeter dans l'avenir. Dans le cadre de ce controlling, la stratégie de croissance a été actualisée, les champs d'action redéfinis, le nombre de mesures réduit et de nouvelles mesures développées en fonction des orientations données. Par ailleurs, le changement de gouvernement de 2006 a donné l'occasion au nouveau gouvernement de fixer de nouvelles priorités.

Orientations

Compte tenu de la situation économique du canton de Berne, les trois orientations de la stratégie de croissance 2004 sont toujours d'actualité et leur principe est maintenu.

En ce qui concerne l'orientation « renforcer le site d'implantation », l'axe Thoune-Berne-Bienne a été prolongé jusqu'à Moutier comme le prévoit le plan directeur afin d'accroître le périmètre de rayonnement de la stratégie de croissance.

Plan directeur : seconde représentation dynamique – le niveau cantonal



Tandis que la première représentation dynamique du plan directeur montre les facteurs qui influencent le canton de Berne au niveau international et national et comment le canton veut s'intégrer dans les axes de développement nationaux et internationaux, la seconde représentation dynamique montre les développements auxquels le canton de Berne aspire concrètement.

L'orientation retenue jusqu'à présent « continuer de réduire la dette » a été élargie pour devenir « garantir les performances » : le canton de Berne doit conserver et sécuriser sa marge de manœuvre afin d'être armé pour de nouveaux défis.

Les trois orientations pour plus de croissance et de prospérité dans le canton de Berne :

- Renforcer le site d'implantation : renforcer le canton de Berne comme site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne-Moutier.
- Renforcer le cadre de vie : renforcer le canton de Berne comme cadre de vie par l'aménagement du territoire et une meilleure commercialisation.

- Garantir les performances : continuer de réduire la dette, recentrer les prestations publiques et établir une marge de manœuvre pour de nouveaux défis.

Champs d'action

Introduction

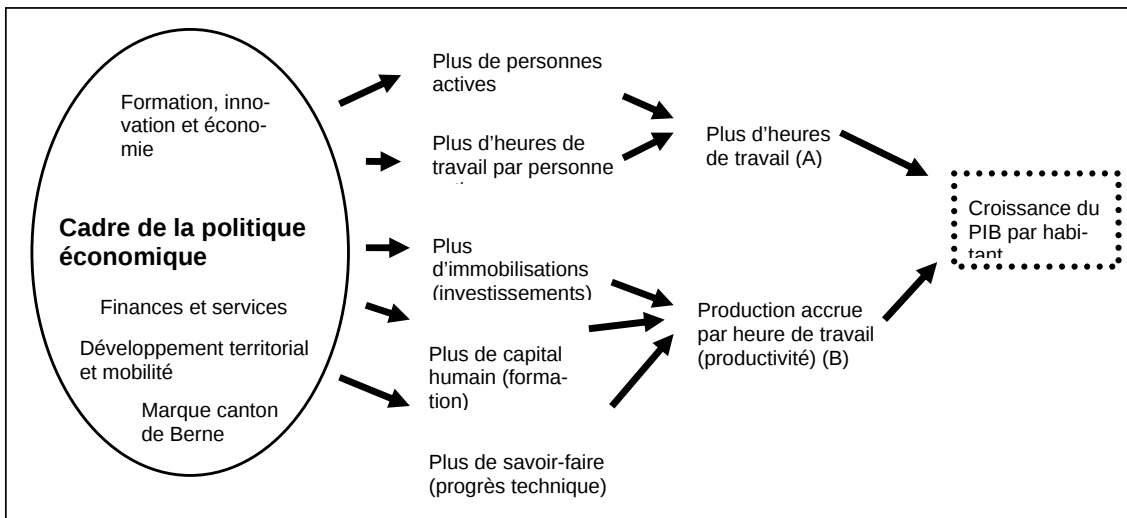
La croissance économique à laquelle aspire le canton n'est pas une croissance quantitative à n'importe quel prix et aux dépens de la société ou de l'environnement. La croissance économique n'est pas une fin en soi, elle doit être au service de l'être humain et de ses besoins. Une croissance économique durable est une des conditions essentielles permettant d'offrir suffisamment d'emplois et de mener des actions sociales et environnementales. Le type de croissance recherché est donc une croissance qualitative qui améliore la qualité de vie de la population et tient compte des limites écologiques.

La politique économique axée sur la croissance a été définie à partir des facteurs notoirement reconnus comme induisant une croissance économique. Le graphique ci-dessous montre qu'il existe deux moyens pour faire progresser l'économie. Soit on augmente le nombre d'heures de travail (A), soit on augmente la production par heure de travail effectuée (productivité) (B) :

- On peut augmenter le nombre d'heures de travail en faisant travailler plus de personnes ou en faisant travailler chaque personne plus longtemps (A).
- La productivité, c'est-à-dire le rendement par heure de travail, est principalement le fruit de trois facteurs :
 - plus le travailleur a de biens d'équipement à sa disposition,
 - meilleure est sa formation,
 - plus les technologies dont il dispose sont performantes,

plus sa productivité sera élevée (B).

Les moteurs de la croissance :



Source : rapport sur la croissance, Département fédéral de l'économie, 2002, adapté

La politique économique influence le nombre d'heures de travail et la productivité : la fiscalité ou le système de formation peuvent par exemple avoir de l'influence sur l'attrait du travail de façon générale (nombre de personnes actives), sur la proportion de travail à temps partiel (heures de travail par personne active), sur les incitations aux investissements (immobilisations), sur l'envie d'approfondir sa formation (capital humain) ou sur les investissements en recherche et développement (progrès technique). Ces éléments modifient le nombre

d'heures de travail effectuées ou leur productivité, ce qui, au final, a un effet sur l'ensemble de la croissance économique. Il en va de même avec les autres champs d'action.

Les données économiques présentées dans le chapitre précédent montrent que, dans le canton de Berne

- le taux d'activité est déjà supérieur à la moyenne suisse : 81 pour cent de la population bernoise en âge de travailler participe au marché du travail (CH : 79 %). Mais, converti en postes à temps complet (équivalents temps complet), le taux d'activité, chez les femmes surtout, est nettement inférieur en raison de la part élevée de temps partiels (A),
- la productivité est inférieure à la moyenne suisse (B).

Les deux domaines offrent un potentiel d'amélioration. C'est ici qu'entrent en jeu les champs d'action et les mesures de la « stratégie de croissance version 2007 ».

Les différents champs d'action

Les dix champs d'action retenus jusqu'à présent ont été redéfinis en accord avec le programme gouvernemental de législature 2007-2010 et réduits à quatre. Il s'agit de domaines centraux de la politique économique cantonale, qui sont déterminants pour la croissance économique et qui coïncident avec les priorités du programme gouvernemental 2007-2010, à l'exception du champ d'action « Marque canton de Berne » :

- Formation, innovation et économie
- Finances et services
- Développement territorial et mobilité
- « Marque canton de Berne »

Formation, innovation et économie

L'innovation ou le progrès technique est un facteur essentiel de la productivité : à long terme, la croissance économique du canton de Berne dépendra entre autres de l'implantation de nouvelles technologies, du transfert vers l'économie des connaissances issues des travaux de recherche menés par les hautes écoles, de l'exploitation commerciale des innovations et des conditions générales propices à l'innovation.

La productivité, mais aussi la faculté d'innover, dépendent très étroitement du niveau de formation des personnes employées. La formation est un facteur décisif en matière de productivité et donc de croissance économique. Le savoir fait aujourd'hui partie des ressources les plus précieuses. Élément de convergence entre la formation, la recherche et la technologie, le savoir est un facteur essentiel pour affronter une concurrence internationale devenue plus âpre. Le savoir offre à l'individu la possibilité de s'épanouir, de s'intégrer culturellement et socialement et de voir l'avenir comme une chance.

Depuis 1998, la politique des clusters fait partie de la politique économique du canton de Berne. Elle a pour objectif d'accroître la performance économique du canton. Elle vise à améliorer l'attrait du site pour les entreprises travaillant dans des secteurs tournés vers l'avenir et à forte valeur ajoutée, et contribue aussi à générer un espace économique innovant.

Finances et services

La politique financière est elle aussi un domaine politique important : un endettement qui remet en question l'équilibre de l'économie entière compromet le processus de croissance. Des impôts trop élevés ou exerçant une trop forte distorsion posent eux aussi problème. Mais il est également essentiel de pouvoir assurer le financement des investissements dans les infrastructures.

Le développement durable interdit à la génération actuelle de vivre aux dépens des générations futures. Il faut des finances saines offrant suffisamment de marge de manœuvre pour l'accomplissement des tâches publiques et la hiérarchisation des priorités politiques.

Développement territorial et mobilité

L'augmentation du flux de trafic est un défi majeur pour le développement durable. Les différents modes de transport doivent être utilisés conformément aux avantages qu'ils présentent et combinés entre eux. Le développement territorial doit être adapté aux infrastructures de transport existantes.

La politique d'aménagement du territoire doit tout autant assurer les conditions nécessaires au développement économique, à l'exploitation mesurée du sol, à la protection des bases naturelles de la vie et à la cohésion sociale. Le pilotage du développement territorial ne peut pas être laissé aux seules forces du marché. L'aménagement doit s'opposer au mitage du territoire, protéger l'environnement naturel et laisser aux générations futures des options de développement.

La politique régionale fait partie de la politique économique cantonale. L'amélioration des conditions générales et l'utilisation ciblée des instruments de politique régionale permettent de mieux exploiter les potentiels spécifiques offerts par chaque région et de compenser les déséquilibres de développement. L'orientation classique des politiques régionales, axée sur les infrastructures, a perdu de son importance depuis longtemps. La Nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération poursuivra la réorientation engagée dès 2008. Elle sera centrée sur la promotion de la compétitivité et de l'innovation, c'est-à-dire sur le renforcement de la valeur ajoutée dans chaque région.

Marque canton de Berne

Le canton de Berne doit positionner ses atouts de site d'implantation économique et de cadre de vie de façon plus offensive, se profiler et contribuer à la diffusion d'une image positive.

Mesures

Le Conseil-exécutif veut renforcer la croissance dans le canton de Berne en appliquant les mesures suivantes :

Récapitulatif des mesures, classées par champ d'action :

Champs d'action :	Mesures :
Formation, innovation et économie	1. « Offrir une bonne qualité de formation » 2. « Interconnecter la formation et l'économie » 3. « Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur d'implantation » 4. « Stimuler la recherche et le développement » 5. « Renforcer le site médical de Berne » 6. « Concilier la vie familiale et la vie professionnelle » 7. « Créer un diplôme du cycle secondaire II » 8. « Faciliter l'accès au marché du travail » 9. « Créer une offre scolaire internationale » 10. « Promouvoir les destinations touristiques compétitives » 11. « Garantir les approvisionnements en énergie de demain » 12. « Economie et administration – travailler en partenariat »
Finances et services	13. « Définir un profil de service » 14. « Activer la gestion des biens immobiliers » 15. « Définir les investissements prioritaires » 16. « Réformer la fiscalité »
Développement territorial et mobilité	17. « Projets d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisation » 18. « Proposer des solutions de transport intégrales » 19. « Rail, route, air : garantir l'accessibilité » 20. « Améliorer l'intégration dans le trafic ferroviaire national » 21. « Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en œuvre et administration du plan directeur cantonal » 22. « Pôles de développement économique – créer des sites attrayants pour le logement et le travail (PDE) » 23. « Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) » 24. « Renforcer les régions bernoises » 25. « Assurer un suivi des mutations structurelles dans l'agriculture »

« Marque canton de Berne »	26. « Créer une image de marque pour le canton de Berne » 27. « Promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie » 28. « Commercialiser la ville fédérale en tant que centre de décision politique » 29. « EURO 08 – Berne miraculeuse » 30. « Positionner la culture comme facteur d'implantation »
----------------------------	--

Pour faciliter la consultation, les mesures sont présentées selon un schéma standard. Le champ d'action est suivi

- des intitulés des mesures,
- des Directions responsables et des Directions impliquées,
- des objectifs et de l'impact escompté sur la croissance économique,
- de la situation de départ,
- des bases,
- de l'action nécessaire avec les propositions et les orientations pour une politique économique orientée vers la croissance.

Ces mesures seront encore précisées par les Directions avant leur mise en œuvre, de façon similaire au mandat de mise en œuvre de la stratégie de croissance 2004 (ACE 2860 du 15.09.04).

Formation, innovation et économie	
Mesure 1	« Offrir une formation de bonne qualité »
Responsabilité	Direction de l'instruction publique
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Le canton de Berne veut un système de formation présentant un niveau de qualité supérieur à la moyenne, en phase avec les sciences, le monde du travail et les réalités. Les enfants et les adolescents du canton de Berne doivent avoir les mêmes chances de réussite à l'école, indépendamment de leur sexe, de leur origine sociale, de leur langue, de leur religion et de leur nationalité. Le canton de Berne cultive le savoir, une ressource importante pour notre économie qui dispose de peu de matières premières et qui est tournée vers les services.
Situation de départ	Le canton dispose d'un excellent système de formation et réunit ainsi les meilleures conditions pour garder sa place dans une société moderne du savoir. La stratégie de formation doit permettre le perfectionnement du système. En accord avec la stratégie de formation, plusieurs projets importants ont déjà été mis en œuvre ces dernières années : Réforme de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire Rapport sur les places d'apprentissage avec travaux consécutifs

	Introduction de la nouvelle loi sur les écoles moyennes Introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle Réorganisation de la formation dans le domaine de la santé et création d'écoles supérieures et de hautes écoles spécialisées
Bases	Stratégie de la formation (http://www.erz.be.ch/site/biev-bildungsstrategie.pdf)
Action nécessaire	Les classes supérieures de l'école obligatoire doivent garantir un niveau comparable dans toute la Suisse. Cela suppose de mettre en place des standards de formation et une coordination intercantonale. Les deux projets en cours BIVOS (« standards de formation à l'école obligatoire ») et HarmoS (harmonisation intercantonale) couvrent ce dessein. Les formes d'enseignement intégratif seront désormais encouragées à l'école obligatoire. Les enfants ayant des besoins particuliers (apprentissage et encadrement) doivent si possible rester dans la classe normale et être suivis ponctuellement par des enseignants supplémentaires ayant reçu une formation spécifique. Les élèves surdoués doivent eux aussi être stimulés selon leurs aptitudes, dans la classe normale. Le canton de Berne veut expérimenter différents modèles afin de savoir comment exploiter au mieux le potentiel de formation et encourager la mixité sociale.
Mesure 2	« Interconnecter la formation et l'économie »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	Direction de l'instruction publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Renforcer le transfert de connaissances et de technologie entre les hautes écoles et l'économie. Pour une économie développée, innover est de prime importance. C'est le seul moyen de garantir des emplois attractifs et bien rémunérés. La collaboration entre l'économie et les hautes écoles est renforcée. Dans le canton de Berne, les conditions de base sont excellentes de par la présence d'une université, de hautes écoles spécialisées et de centres de transfert du savoir.
Situation de départ	Dans le canton de Berne, le système de transfert de connaissances et de technologie (WTT) a été analysé en 2004. Cette analyse a abouti à une stratégie et à des mesures d'optimisation. Les objectifs suivants ont été atteints jusqu'à présent : – harmonisation des domaines de pilotage respectifs de la Direction de l'instruction publique et de celle de l'économie publique dans les conventions de prestations avec les centres de transfert du savoir ; – meilleure utilisation des synergies grâce, d'une part, à la fusion du Gründerzentrum (Grüze) et du centre de transfert de savoir innoBE AG et, d'autre part, au recentrage d'innoBE sur les trois priorités Innovation, Gestion de clusters et Entreprises établies (infrastructure comprise).
Bases	ACE 0224/2006 : rapport sur l'optimisation du transfert de connaissances et de technologie (WTT) dans le canton de Berne
Action nécessaire	Création d'une plate-forme pour tous les centres de transfert de savoir du canton de Berne (centres de transfert de l'université, des hautes écoles spécialisées et des clusters ainsi que innoBE) sous la direction d'innoBE. La plate-forme doit coordonner les activités dans ce domaine. Intégration d'objectifs WTT quantifiables dans la convention de prestations signée entre la Direction de l'instruction publique et les hautes écoles.

	Création d'un groupe de stratégie « Innovation » composé de délégations d'entreprises, d'instituts scientifiques, de partenaires sociaux et de l'administration. Le groupe de stratégie est une cellule de réflexion qui permet une prise de conscience et une meilleure compréhension des rapports entre politique et innovation. Il sonde la marge de manœuvre en matière de politique de l'innovation au niveau cantonal et suggère des décisions stratégiques.
Mesure 3	« Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur d'implantation »
Responsabilité	Direction de l'instruction publique
Collaboration	Direction de l'économie publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Grâce à la qualité de ses hautes écoles, le canton de Berne veut assurer son avenir en tant que site de formation et de connaissances, ce qui renforcera le site d'innovation et d'implantation économique. Avec ses mandats de prestation aux hautes écoles, le Conseil-exécutif met en place des conditions générales optimales. Les hautes écoles ont suffisamment de marge de manœuvre pour exécuter leurs mandats. Le soutien financier apporté aux hautes écoles permet un excellent travail de recherche et de développement.
Situation de départ	Avec l'Université, la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique, le canton de Berne dispose d'une offre large et performante dans le domaine de la formation supérieure. Le Conseil-exécutif fixe les objectifs des hautes écoles sous forme de mandats de prestation.
Bases	-
Action nécessaire	Les mandats de prestation aux hautes écoles sont conçus de telle manière que les objectifs puissent être atteints. Encouragement des start-up (NDT : jeunes pousses) et des spin-off (NDT : jeunes pousses issues de grands groupes qui trouvent là un nouveau moyen de valoriser des technologies) par une formation et un perfectionnement ciblés de la relève scientifique et par un accès simplifié aux infrastructures et aux moyens financiers.
Mesure 4	« Stimuler la recherche et le développement »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	Direction de l'instruction publique, privés
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Stimuler davantage la recherche et le développement dans le canton de Berne. Améliorer les possibilités de financement des entreprises et des centres de recherche. Améliorer les relations entre les instituts de formation et les entreprises. La recherche et le développement favorisent l'innovation et créent ainsi un terreau favorable à la croissance économique.
Situation de départ	La concurrence est de plus en plus sévère pour les entreprises et les instituts de formation, que ce soit en matière de recrutement de main-d'œuvre, de personnes à former ou d'obtention de fonds d'encouragement.

Bases	Travaux consécutifs à la motion Erb 200/2001 du 19 novembre 2001 « Définition d'une stratégie pour le site médical bernois et l'Hôpital de l'île »
Action nécessaire	Ces dernières années, les fonds alloués aux instituts de formation pour leurs investissements ont parfois été radicalement amputés, ce qui compromet le transfert de connaissances et de technologie (WTT), puisque le financement des infrastructures (machines, laboratoires et appareils) n'est plus possible. La compétitivité de la Haute école spécialisée bernoise en souffre. La réussite du transfert de connaissances et de technologie passe, dans un premier temps, par l'attribution des fonds ordinaires nécessaires aux instituts de formation responsables du WTT. Dans un deuxième temps, un « partenariat public privé » (fondation ou fonds) devra être mis en place. Les moyens financiers supplémentaires devront être utilisés pour : – la mise en réseau de la formation professionnelle et des PME ; – le soutien de projets innovants de transfert de savoir et de technologie ; – des contributions à la rédaction de demandes de contributions de tiers (Fonds national suisse, programmes d'encouragement de l'UE, etc.). Les contributions proviennent du secteur de la formation, de l'économie publique et de l'économie privée (grandes entreprises, PME). L'accès aux instruments de (co-)financement doit être facilité et la proximité avec le marché doit être améliorée par l'implication de l'économie privée.
Mesure 5	« Renforcer le site médical de Berne »
Responsabilité	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Collaboration	Direction de l'économie publique, Direction de l'instruction publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Consolider et développer le site médical canton de Berne en tant que centre de compétence, de haute technologie, de formation et de savoir médical au rayonnement international. La santé est une branche de haute technologie. La technique médicale, l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie et la technologie de l'information sont des secteurs d'activité qui multiplient les innovations. Le canton de Berne jouit d'une situation enviable à ces égards grâce à une faculté de médecine active dans le domaine de la recherche, qui collabore avec les hautes écoles spécialisées et avec l'hôpital universitaire. Il s'agit d'exploiter cette chance. Par ailleurs, l'évolution démographique va pousser à la hausse la demande en soins de santé.
Situation de départ	Depuis la moitié des années 90, la politique des clusters fait partie de la politique économique du canton de Berne. Elle doit permettre au canton de Berne de créer un espace économique innovant et d'accroître ses performances économiques. Le canton cherche ainsi à améliorer l'attrait de son site pour les entreprises travaillant dans des secteurs d'activité d'avenir à forte valeur ajoutée tels que la télématique, la technique médicale, l'industrie de précision, le conseil économique, la technologie de l'environnement et de l'énergie et le design. L'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et l'hôpital universitaire bernois, en tant que centre de compétence, de haute technologie, de formation et de savoir médical au rayonnement international, jouent un rôle important pour les innovations dans le domaine médical. Un positionnement durable de la recherche et du développement à la faculté de médecine de l'Université de Berne et à l'hôpital universitaire est donc capital, au niveau national et international, pour le site médical de Berne.

Bases	Travaux consécutifs à la motion Erb 200/2001 du 19 novembre 2001 « Définition d'une stratégie pour le site médical bernois et l'Hôpital de l'Ile »
Action nécessaire	Faire de l'hôpital universitaire un centre médical de pointe d'importance nationale : la médecine hautement spécialisée doit être ancrée au sein du canton par le biais de la faculté de médecine et de son hôpital universitaire, qui est un centre important du réseau suisse de la médecine de pointe. La position de l'Hôpital de l'Ile est renforcée par la promotion de ses atouts et par des coopérations stratégiques, ainsi que par l'innovation et la recherche. Centre «spin-off» de l'Hôpital de l'Ile : le canton et la fondation de l'Hôpital de l'Ile optimisent les conditions générales pour les chercheurs, permettant ainsi le développement de «spin-off» à partir de l'université et de la faculté de médecine. Etendre l'offre de places d'apprentissage et de stages dans le domaine de la santé et de l'action sociale : les prestataires de services dans le domaine de la santé et de l'action sociale complètent leur offre en places d'apprentissage et stages de qualité à tous les niveaux de formation afin que les instituts travaillant dans la santé et l'action sociale disposent à long terme de personnel qualifié.
Mesure 6	« Concilier la vie familiale et la vie professionnelle »
Responsabilité	Reste à définir – décision en lien avec la motion 298/2006 PRD (Bolli Jost, Berne) : « Libéralisation: réorganisation de la prise en charge extrafamiliale ».
Collaboration	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Direction de l'instruction publique, Direction de l'économie publique, Chancellerie d'Etat, Direction des finances
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Le canton attache une grande importance à la conciliation du travail et de la vie familiale. A cette fin, il crée des incitations et soutient le développement de solutions porteuses et innovantes entre les partenaires impliqués. Promotion des écoles de jour. Promotion du travail social en milieu scolaire et des crèches. Dans l'administration, le temps partiel masculin est étendu à tous les échelons hiérarchiques et la part de femmes occupant des fonctions de cadre est augmentée. Concilier la vie de famille et la vie professionnelle permettra de mieux rentabiliser les investissements dans la formation, d'accroître les revenus familiaux, d'atténuer les conséquences du vieillissement de la population et d'améliorer les chances de formation pour les enfants.
Situation de départ	Concilier la vie de famille et la vie professionnelle est une tâche commune du canton, des communes et de l'économie. L'offre de structures d'accueil a certes été étendue ces dernières années, mais elle ne répond toujours pas à la demande, et de loin. En matière de financement des places d'accueil, le canton est passé en 2005, avec l'introduction de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS), de la garantie de déficit à l'indemnisation des coûts normatifs axés sur les prestations et a introduit un système de tarification standard basé sur les revenus des parents. Un bilan positif peut être dressé après un premier contrôle externe du système.
Bases	-
Action nécessaire	En collaboration avec les communes et l'économie, le canton se mobilise pour une offre répondant aux besoins en places d'accueil extrafamilial et parascolaire. Des écoles de jour doivent notamment être financées et le travail social en milieu scolaire ainsi que les crèches encouragés. Les mesures existantes visant à mieux concilier la vie de famille et la vie profes-

	sionnelle sont harmonisées. Le canton étudie la mise en place d'un bureau de conseil / médiation et d'approbation des structures d'accueil et recherche des solutions innovantes de partenariat public privé (PPP). Le canton lance un programme d'action dans le but d'encourager les projets favorables aux familles et de sensibiliser les entreprises et le public.
Mesure 7	« Créer un diplôme du cycle secondaire II » (passage I)
Responsabilité	Direction de l'instruction publique
Collaboration	Direction de l'économie publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Permettre à tous les adolescents et adultes d'obtenir un diplôme du cycle secondaire II, ce qui exige une amélioration du passage de l'école obligatoire au cycle secondaire II. Obtenir un diplôme du cycle secondaire II signifie améliorer ses chances de trouver un emploi et réduit le risque de chômage de longue durée. L'économie publique perd moins d'un précieux capital humain et l'aide sociale est moins sollicitée.
Situation de départ	Du fait de l'évolution structurelle et de la prépondérance des métiers du tertiaire, de plus en plus de places d'apprentissage exigent un niveau scolaire et linguistique élevé. Le rapport sur les places d'apprentissage de 2006 a montré que le canton de Berne était très bien placé et que 92 à 95 pour cent des jeunes adultes avaient conclu une formation au niveau du cycle secondaire II.
Bases	Rapport sur les places d'apprentissage (www.erz.be.ch/lehrstellenbericht) Plan B (www.erz.be.ch/planb)
Action nécessaire	Identifier de bonne heure les jeunes à risque (jeunes ayant des difficultés d'apprentissage, issus de l'immigration) et leur offrir un accompagnement personnalisé (junior coaching, case management). Renforcer le dialogue entre l'école obligatoire, la formation professionnelle et le monde du travail. Associer les organisations du monde du travail dès la préparation au choix d'un métier. Mettre au point des standards de formation fiables, permettant une meilleure appréciation des capacités. Mieux coordonner les solutions transitoires et les groupes cibles. Promotion des places d'apprentissage à bas seuil (formations professionnelles initiales de 2 ans avec attestation). Réduire le nombre des ruptures de contrats d'apprentissage.
Mesure 8	« Faciliter l'accès au marché du travail »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	Direction de l'instruction publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	L'objectif principal est que les jeunes à la recherche d'un emploi et ayant obtenu un diplôme de formation trouvent un travail à long terme. En cas d'inactivité prolongée, le savoir acquis par les jeunes se perd et un grand potentiel est inexploité. L'économie perd un précieux capital humain et une force d'innovation potentielle. L'aide sociale est mise à contribution. L'utilisation du capital humain des jeunes est extrêmement importante pour la croissance éco-

	nomique du canton de Berne.
Situation de départ	Les jeunes qui terminent leur formation n'ont pas encore d'expérience professionnelle. Ils coûtent cher à l'employeur car il faut d'abord les initier. Le chômage des jeunes réagit très vite aux oscillations conjoncturelles car la première mesure que prennent les entreprises qui sont obligées de réduire leurs effectifs en personnel est de ne pas remplacer les partants. Les premiers engagements sont considérés comme peu stables. Les jeunes ont des contrats à durée déterminée qui seront ou non prolongés en fonction des besoins.
Bases	Rapport sur les places d'apprentissage (www.erz.be.ch/lehrstellenbericht) Plan B (www.erz.be.ch/planb)
Action nécessaire	Des mesures doivent éliminer les déficits chez les jeunes et améliorer les possibilités de contact avec des employeurs potentiels. Les jeunes disposent de plusieurs offres leur facilitant l'accès au travail. Ces offres se trouvent sur www.be.ch/planb . Renforcer la collaboration interinstitutionnelle. La coordination des offres permet de mieux répondre aux besoins individuels. Des réunions d'information donnent aux jeunes qui terminent leur formation la possibilité d'entrer en contact avec des entreprises (tremplin).
Mesure 9	« Créer une offre scolaire internationale »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	Direction de l'instruction publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Le canton de Berne dispose d'une offre scolaire internationale de haut niveau. En l'absence d'une telle offre, les cadres d'entreprises internationales hésiteront à s'installer avec leur famille dans le canton. Les écoles internationales proposent des cycles de formation certifiés et reconnus sur le plan international, qui s'adressent d'abord aux enfants de collaborateurs mobiles sur le plan international. La standardisation permet de poursuivre des études dans le monde entier si les parents changent de lieu de travail et de vie. C'est pour cette raison, dans le contexte actuel de concurrence entre sites d'implantation, qu'une école internationale est un facteur clé, tant pour le site économique que pour le cadre de vie du canton de Berne
Situation de départ	Les réactions d'entreprises internationales et les études menées jusqu'à présent par la Promotion économique ont montré que le canton de Berne avait de grosses lacunes par rapport à d'autres cantons, qui rendent difficilement crédibles les orientations « renforcer le site d'implantation » et « renforcer le cadre de vie ». Ces manques pourraient compromettre les implantations, mais aussi les emplois actuels proposés par des entreprises internationales.
Bases	Loi du 19.03.1992 sur l'école obligatoire (LEO) (www.be.ch , consultations).
Action nécessaire	Dans ce domaine, le canton de Berne veut améliorer les conditions générales des entreprises internationales et accroître ainsi l'attrait de son site. La reconnaissance internationale de Berne comme site d'implantation et cadre de vie attrayants ainsi que comme centre politique suppose que le canton de Berne dispose : – d'une bonne offre de formation internationale (programmes internationaux du baccalauréat) dans des structures d'écoles de jour, – d'une offre couvrant toutes les classes d'âge (3-18 ans). La révision prévue de la loi sur l'école obligatoire est une condition incontournable.

	ble pour la mise en œuvre de cette mesure. Elle permettra de réunir les bases d'une offre scolaire internationale commercialisable.
Mesure 10	« Promouvoir les destinations touristiques compétitives »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Promouvoir des structures touristiques compétitives sur le plan international et faire progresser la professionnalisation de la gestion des destinations. Le canton de Berne est l'un des trois grands cantons touristiques de Suisse. Le tourisme est une source importante de travail et il est considéré à l'échelle internationale comme secteur de croissance. Il est fortement lié à d'autres secteurs d'activité et génère, de ce fait, une haute part de valeur ajoutée, notamment dans les régions peu équipées et dans les vallées alpines. De plus, il contribue à accroître le degré de notoriété et l'attrait du canton comme lieu de travail et de vie.
Situation de départ	C'est la dissolution en 2000 du Tourisme de l'Oberland Bernois qui a déclenché le processus de développement des destinations accompagné par le canton. Depuis lors, les moyens de promotion du tourisme qui transitaient par le Tourisme de l'Oberland Bernois sont directement versés aux destinations de l'Oberland bernois. Dans la loi sur le développement du tourisme, le canton de Berne a défini douze « destinations » (ordonnance) et la répartition des moyens en vertu du principe selon lequel les moyens doivent rester là où ils sont produits. Selon la doctrine, la destination désigne l'espace géographique dans lequel le client se déplace majoritairement durant son séjour. L'espace contient toutes les structures et offres nécessaires au séjour, et sa commercialisation en tant que destination est homogène. De manière générale, on estime qu'à partir d'un budget marketing de CHF 500 000 par an, le seuil de destination perceptible à l'échelle nationale est atteint. A partir de un million, la destination est considérée comme commercialisable à l'échelle internationale, à partir de 5 millions, à l'échelle globale. Les chiffres sont dynamiques et dépendent de l'environnement concurrentiel.
Bases	Loi du 20.06.2005 sur le développement du tourisme (LDT)
Action nécessaire	Afin de rendre les destinations touristiques plus attractives et compétitives, le canton prendra en 2007 les premières mesures destinées à introduire et accélérer la « concentration des destinations », au sens d'une approche « top-down ».
Mesure 11	« Garantir les approvisionnements en énergie de demain »
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Collaboration	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, Direction de l'économie publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Instauration de la société à 4000 watts dans le canton de Berne d'ici à 2035 Consolidation du site de formation et de recherche de Berne avec des impulsions pour développer des systèmes plus efficaces au niveau énergétique et pour utiliser les énergies locales renouvelables Création d'emplois dans la « chaîne de la biomasse et du bois » et dans de nouveaux secteurs d'activité Opportunités pour les PME locales (pompes thermiques, chauffage aux granulés, ...)
Situation de départ	Le Conseil-exécutif a arrêté la stratégie énergétique 2006 du canton de Berne le 5 juillet 2006. Le Grand Conseil en a pris connaissance lors de la session de

	novembre 2006. La stratégie énergétique présente la politique énergétique sur le long terme qui permettra d'assurer l'approvisionnement du canton en énergie à coût avantageux. Elle repose sur les deux piliers « Promotion de l'utilisation économe et efficace de l'énergie » et « Energies renouvelables ».
Bases	Stratégie énergétique 2006 du canton de Berne (www.be.ch/energiestrategie)
Action nécessaire	La stratégie énergétique repose sur huit stratégies sectorielles qui nécessitent des mesures adéquates. Ces mesures, planifiées à temps et par étape, sont arrêtées par le Conseil-exécutif pour une période de législature sous forme d'un plan quadriennal. Le Conseil-exécutif a pris connaissance, en avril 2007, du plan de mise en œuvre de la stratégie énergétique / plan de mesures 2007 – 2010. La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et la Direction de l'économie publique vont devoir maintenant passer à l'action.
Mesure 12	« Economie et administration – travailler en partenariat »
Responsabilité	Direction des finances
Collaboration	Toutes les autres Directions et la Chancellerie d'Etat
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	L'économie et l'administration s'associent de plus en plus pour trouver des solutions communes aux défis de demain. La Confédération est responsable de la plupart des réglementations suisses, notamment en matière de fiscalité, d'assurances sociales, d'aménagement du territoire, etc. Comme l'application du droit fédéral est souvent déléguée, les pratiques administratives des cantons et des communes sont décisives pour l'essentiel du droit, du point de vue des entreprises. Les procédures et prescriptions sont certes déterminantes quant à l'attrait d'un site, mais leur application l'est tout autant.
Situation de départ	Suite aux travaux du Conseil économique, d'importantes études ont été menées dans le cadre du projet intitulé « Procédures et prescriptions ». Depuis la réorganisation de la Promotion économique, il existe depuis le 1^{er} janvier 1998 un bureau central pour les affaires économiques. L'équipe chargée des grands projets est une structure spéciale mise en place en 1998 pour assurer le suivi de projets importants dans le canton de Berne. Cette structure a été adaptée en 2004, et le Key Account Management (KAM) pour les gros employeurs a été introduit comme essai pilote. Toutes les études menées jusqu'à présent montrent clairement que ce ne sont pas les prescriptions qui posent d'abord problème, mais surtout les procédures, les contacts avec les clients, la langue choisie, etc. Depuis 1997, des cours sont proposés en association avec l'Office du personnel du canton de Berne. Des séminaires avec des jeux de rôles ont été organisés pour les cadres. De plus, un programme de stage en économie est proposé. Ce programme a été relancé en automne 2005 sous l'intitulé « Changement de perspectives ».
Bases	-
Action nécessaire	L'amélioration des conditions générales fait partie des tâches permanentes de l'administration en faveur du site d'implantation économique du canton de Berne. Il y a deux points d'attaque pour une politique économique orientée vers la croissance : - Procédures et prescriptions : d'une part, il faut continuer à simplifier les prescriptions, et d'autre part, il faut améliorer les procédures et les contacts de l'administration avec les clients. Des mesures de formation et de perfectionne-

	ment appropriées pour le personnel doivent être prévues. - Pour le financement et la gestion des domaines dépendant du service public, on se tourne de plus en plus vers le modèle du partenariat public privé (PPP) – c'est-à-dire du partenariat à long terme entre entreprises privées, investisseurs et pouvoirs publics.
Finances et services	
Mesure 13	« Définir un profil de service »
Responsabilité	Direction des finances
Collaboration	Toutes les Directions
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	L'objectif de cette mesure est d'assurer et de coordonner, sur le long terme, les tâches du canton et leur financement. Cela crée des marges de manœuvre en matière de politique financière tant pour les tâches prioritaires que pour les réductions d'impôts. La charge fiscale est un facteur d'implantation important et donc significatif pour la croissance économique du canton de Berne. Mais la croissance risque d'être compromise si des tâches publiques importantes ne disposent pas d'un financement suffisant. Pour un développement durable, les allègements fiscaux ne doivent pas entraîner un haut niveau d'endettement de l'Etat qui pénalisera les générations futures. C'est pourquoi le canton de Berne doit définir ses tâches les plus importantes et y consacrer suffisamment de moyens pour permettre un développement économiquement durable.
Situation de départ	Dans les années 90, le canton de Berne a commencé à assainir ses finances et à éliminer les déficits majeurs. Le succès de cet assainissement se lit dans les excédents de revenus du compte de fonctionnement depuis 1998. En 2001, la politique bernoise a porté sur la réduction du haut niveau d'endettement de l'Etat. De 2003 à 2005, le canton de Berne a réussi à réduire son endettement de plus de 600 millions de francs par ses propres efforts, c'est-à-dire sans utiliser le produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale.
Bases	Projet « Dialogue sur les prestations du canton de Berne »
Action nécessaire	A l'avenir, il incombera à la politique financière de permettre une réduction durable de la dette, défendable sur le plan social, économique et politico-financier. En lançant le projet « Dialogue sur les prestations du canton de Berne », le Conseil-exécutif désire identifier, grâce au dialogue avec des experts, des partis politiques, des associations et les citoyens, les tâches que le canton de Berne doit assumer à l'avenir et celles auxquelles il peut renoncer. Avec le Dialogue sur les prestations du canton de Berne, le Conseil-exécutif souhaite se ménager une marge de manœuvre parallèlement au désendettement durable, que ce soit pour l'accomplissement des tâches importantes ou pour l'amélioration de la compétitivité fiscale.
Mesure 14	« Activer la gestion des biens immobiliers »
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Collaboration	Toutes les Directions
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Les terrains et les bâtiments que le canton utilise ou dont il est propriétaire représentent un facteur coût/bénéfice important et font partie de notre patrimoine culturel. Ils doivent être gérés de façon globale et dans la perspective du développement durable. L'instrument de planification financière à moyen terme dans le domaine immobi-

	lier (MIP+), qui est en phase d'élaboration, revêt une importance capitale. Il fournit aux décideurs les informations pertinentes sur la rentabilité (combien coûte le portefeuille immobilier ?) et sur le développement (quels besoins en investissements se profilent ?) et permet une réflexion globale et à long terme sur les coûts et les développements dans le domaine immobilier. Pour optimiser la gestion des biens immobiliers, il importe de généraliser dans l'administration l'imputation des frais des locaux.
Situation de départ	Les principes stratégiques de gestion des biens immobiliers constituent la base des autres étapes de mise en œuvre au niveau des éléments de portefeuille, et sont déterminants pour la planification générale et la planification des mesures. Ils assurent une action ciblée et efficace. L'augmentation des besoins en espace est ici en conflit avec la diminution des moyens financiers.
Bases	ACE 1885 du 25 octobre 2006 : « Principes stratégiques de gestion des biens immobiliers du canton »
Action nécessaire	Les éléments de portefeuille prédéfinis doivent être vérifiés, les facteurs de développement relatifs à l'espace déterminés et les objectifs en matière de stratégie du bâtiment mis au point. Ces travaux s'effectuent en étroite collaboration avec les Directions. Les étapes suivantes sont ainsi nécessaires : – Définition des éléments de portefeuille avec les facteurs de développement relatifs à l'espace – Introduction de l'imputation des frais de locaux – Planifications générales
Mesure 15	« Définir les investissements prioritaires »
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Collaboration	Toutes les Directions
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Définir les investissements stratégiques prioritaires de façon ciblée afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Conseil-exécutif. En matière de dépenses, des investissements publics peuvent être profitables pour la croissance économique, notamment dans les transports et les télécommunications. Les infrastructures sont un facteur d'implantation important pour le site économique bernois. Le conflit avec les objectifs en matière de politique financière exige des bases décisionnelles transparentes qui doivent être générées par la planification des investissements à moyen terme.
Situation de départ	Dans certains domaines, les investissements prioritaires sont définis spécifiquement au moyen des instruments existants ; p. ex. dans le programme de construction des routes, dans le crédit-cadre en matière d'investissements dans les transports publics et dans la hiérarchisation des grands projets d'infrastructure issus des projets d'agglomération. Ce qui manque, c'est une vue d'ensemble. Avec la planification à moyen terme des investissements, le Conseil-exécutif disposera d'un instrument qui lui permettra de définir des priorités. Outre un récapitulatif faisant état des projets d'investissement en cours et prévus et de leurs coûts, la planification des investissements à moyen terme devra montrer clairement la contribution de chaque projet à la réalisation de l'objectif stratégique.
Bases	-
Action nécessaire	Pour le Conseil-exécutif, le défi consiste à prendre en compte tous ces objectifs de façon appropriée dans la planification des tâches et des finances. Le Conseil-exécutif privilégiera les investissements ayant le plus fort impact sur la croissance. L'instrument de pilotage stratégique à cet effet est la planification des

	investissements à moyen terme, qui doit encore être élaborée.
Mesure 16	« Réformer la fiscalité »
Responsabilité	Direction des finances
Collaboration	Direction de l'économie publique
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Le Conseil-exécutif veut réformer le système fiscal du canton de Berne dans l'optique du développement durable. Les diminutions d'impôts doivent en principe s'appliquer là où la charge fiscale est supérieure à la moyenne, en comparaison intercantonale. Les rentrées fiscales doivent être réalisées plutôt dans les domaines où un comportement néfaste peut être atténué (p.ex. pollution). De plus, le Conseil-exécutif veut suivre des objectifs de politique sociale en accordant des réductions d'impôt aux familles avec enfants. Une fiscalité avantageuse est le meilleur moyen d'encourager la croissance économique et l'implantation d'entreprises. Une charge fiscale réduite encourage le travail. Si la population travaille plus, la croissance économique augmente. La réduction des comportements polluants contribue à rendre le canton de Berne attractif comme lieu de résidence et comme site d'implantation.
Situation de départ	Dans le canton de Berne, la charge fiscale pour les revenus moyens est élevée. En revanche, la fiscalité y est plutôt avantageuse pour les personnes morales. Ces dernières années, ces deux catégories de contribuables ont bénéficié d'allègements fiscaux. Toutefois, d'autres cantons suisses et d'autres pays ont également allégé leur fiscalité, si bien que la poursuite de l'optimisation des conditions générales fiscales reste d'actualité.
Bases	Révision de la loi sur les impôts au 01.01.2008 comme point de départ (www.be.ch/gr , revue de presse, session de mars 2007)
Action nécessaire	Dans la perspective de la révision prochaine de la loi sur les impôts, on envisage de réformer la structure fiscale d'une façon qui stimulerait la croissance, par exemple en introduisant une réforme fiscale écologique. Les évolutions au niveau de l'UE et de la Confédération sont prises en compte (par exemple imposition des entreprises, imposition des particuliers).
Développement territorial et mobilité	
Mesure 17	« Projets d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisation »
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie et Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Collaboration	Direction de l'économie publique, Direction des finances
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Coordonner le développement du territoire et la mobilité. Une grande partie de la vie économique et sociale se déroule dans les agglomérations et c'est là aussi, par conséquent, que se concentre une grande partie du flux quotidien de circulation. Avec l'augmentation du trafic, l'infrastructure de transport des agglomérations atteint ses limites. Le rail et la route sont saturés. La desserte fiable et conforme aux besoins des agglomérations est mise en péril et, partant, la ville perd de son attrait comme lieu de résidence et de travail. Une planification anticipée et prévoyante, notamment grâce à l'harmonisation minutieuse du développement des transports et de l'urbanisation, à l'utilisation des moyens appropriés et à la coordination avec la planification financière, doit permettre de maîtriser le flux de circulation dans les agglomérations à long terme.

Situation de départ	Le développement de l'urbanisation, le développement économique et la société des loisirs multiplient les déplacements. La conséquence : des transports publics et des routes parfois à la limite de l'asphyxie. Les agglomérations sont les premières touchées. Développer efficacement le système de mobilité suppose d'axer le développement territorial principalement sur la base des infrastructures de transport existantes. Le développement de l'urbanisation et la mobilité doivent donc être coordonnés. Cette prise de conscience a été à l'origine de développements importants lors de la précédente législature, lesquels sont actuellement poursuivis avec un haut degré de priorité et de façon ciblée. Le plan directeur cantonal est un instrument de coordination et de gestion qui favorise l'harmonisation entre les planifications et garantit le développement durable de la politique d'aménagement du territoire. Pour la mise en œuvre du plan directeur, soutenue par d'autres impulsions comme la nouvelle politique d'agglomération de la Confédération, six projets d'agglomération bernois « Transports et urbanisation » ont été élaborés et rassemblés dans une synthèse cantonale. Au niveau fédéral, l'adoption de la législation en matière d'infrastructure a jeté les bases du soutien des projets de transport dans les agglomérations. Les modalités du soutien financier ont également été concrétisées.
Bases	Projets d'agglomération : (http://www.igk.be.ch/site/index/agr/agr_agglomeration) Adaptations du plan directeur 2006, crédit-cadre en matière d'investissements dans les transports publics, programme de construction des routes
Action nécessaire	En 2007, le canton aura pour tâche d'actualiser les projets d'agglomération Transports et urbanisation et le rapport de synthèse en vue de leur soumission définitive à la Confédération en fin d'année. Il devra se concentrer en premier lieu sur les projets dont le financement est assuré et qui seront réalisables pendant la période 2011-2014. Ensuite, il s'agira d'intégrer les projets d'agglomération existants aux nouvelles Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) conformément à la SACR. Un rapport sur la méthodologie a déjà été présenté à ce sujet. Puis il faudra, entre autres, mettre au point les consignes cantonales à respecter par les CRTU. Les mesures prévues par les projets d'agglomération seront réalisées par les offices compétents. Parallèlement aux projets d'infrastructure énumérés ci-dessous (liste non exhaustive), l'amélioration de l'harmonisation entre le développement de l'urbanisation et les transports publics prévue dans les adaptations du plan directeur 2006 revêt une très grande importance. Des améliorations doivent être apportées, dans les transports publics principalement (p. ex. poursuite de l'extension du RER bernois ; amélioration de la desserte des quartiers Ouest de Berne, Berne-Sud, Ostermundigen et Bienne – Boujean – Champs-de-Boujean; développement de l'infrastructure ferroviaire dans la zone Wylerfeld, Rütli – Zollikofen, vallée de l'Aar Berne – Münsingen, sur la rive gauche du lac de Thoune et au pied sud du Jura), dans les projets intermodaux (p. ex. réaménagement du carrefour de Berne-Wankdorf) et dans certains projets de construction routière (p. ex. projets de construction de l'A5 dans la région de Bienne et de l'A16, étude d'opportunité de l'accès à l'Emmental, de la bretelle d'autoroute de la Haute-Argovie et du contournement Thoune-Nord). Outre la réalisation de nouvelles infrastructures, les mesures d'organisation des transports qui contribuent à mieux utiliser les infrastructures existantes et les mesures dans le domaine du trafic lent, de la mobilité combinée et de la gestion de la mobilité ont une grande importance. L'option de mise en place de nouveaux instruments tels que le péage routier doit rester ouverte.
Mesure 18	« Proposer des solutions de transport intégrales »
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Collaboration	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Utiliser les différents modes de transport en fonction de leurs avantages et les associer entre eux. Un système de mobilité fonctionnel et respectueux de l'environnement est un facteur important pour la qualité du site économique et du cadre de vie du canton de Berne.
Situation de départ	La refonte des mécanismes de planification et de financement dans le domaine des transports a été entreprise. Il s'agit concrètement de réviser la loi sur la construction et l'entretien des routes, d'introduire un nouvel arsenal de planification à moyen et long terme dans le domaine des transports, de coordonner le contenu et le calendrier des crédits-cadre concernant la construction routière et les transports publics et de donner des directives dans le plan directeur cantonal concernant les transports et l'urbanisation.
Bases	Adaptations du plan directeur 2006 (mesure B_02), programme de construction des routes, arrêté sur l'offre de transports publics
Action nécessaire	Les offres de transport existantes doivent être mieux utilisées grâce à des mesures combinant les modes de transport. Les solutions intermodales qui exploitent au mieux les infrastructures existantes et qui garantissent l'efficacité des moyens employés sont à privilégier (p. ex. réaménagement du carrefour Berne-Wankdorf). C'est pourquoi les instruments mentionnés dans la rubrique situation de départ doivent être développés et mis en œuvre. Les consignes stratégiques en matière de mobilité, entre autres, revêtent une importance essentielle.
Mesure 19	« Rail, route, air : garantir l'accessibilité » _____
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Collaboration	Direction de l'économie publique, Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Maintien et amélioration de l'accessibilité nationale et internationale par rail, route et air. L'accessibilité d'une région pour les marchandises, les services, le travail, le capital et le savoir est un facteur d'implantation important. L'extension des offres de transport ou l'amélioration de leur coordination réduisent les coûts liés aux barrières spatiales et améliorent l'accessibilité. Cela agrandit les zones de distribution et d'approvisionnement, améliore l'accès aux ressources et assouplit les processus de production. Pour la population aussi, l'accessibilité des emplois, des magasins et des infrastructures de loisirs détermine fortement la qualité de vie offerte par un site.
Situation de départ	Aujourd'hui, le canton de Berne garantit un haut niveau d'accessibilité. Il s'agit de maintenir la bonne qualité de desserte et d'utiliser les chances existantes. Les trains internationaux comme l'ICE, le Cisalpino ou le TGV et l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg ont réduit les temps de parcours vers les grandes villes européennes telles que Berlin, Francfort, Milan et Paris. Il faut également mentionner l'extension de l'infrastructure RER qui garantit un accès rapide aux réseaux majeurs. Les liaisons autoroutières et ferroviaires permettent d'accéder aux aéroports intercontinentaux de Bâle, Genève et Zurich en moins d'une heure et demie. Quelques villes européennes sont desservies directement au départ de l'aéroport de Berne-Belp.
Bases	Loi fédérale du 18.03.2005 sur le raccordement des régions orientale et occidentale de Suisse au réseau européen des trains à haute performance (Loi sur le

Kommentar [m3]: Text wurde an GS VOL Übers. dienst geliefert – bitte checken

	raccordement aux lignes à grande vitesse, LRLGV)
Action nécessaire	Rail : un lobbying ciblé doit soutenir la concrétisation et la réalisation des projets fédéraux de raccordement du Jura au TGV Rhin-Rhône (ouverture de la ligne Delle – Belfort) et de mise en double voie progressive de la ligne Berne – Neuchâtel. La garantie de la capacité de fonctionnement du tunnel de base du Lötschberg pourrait revêtir une importance primordiale. Route : il s'agit de maintenir la fonctionnalité du réseau routier supérieur et d'éliminer les goulets d'étranglement de façon ciblée. Le canton doit veiller à ce que ses intérêts soient défendus efficacement dans les plans d'extension du réseau de routes nationales, dont la Confédération est désormais entièrement responsable conformément à la RPT. Air : le raccordement par route et par rail aux aéroports intercontinentaux est bon. Les investissements décidés en 2006 pour l'allongement des pistes et la nouvelle route d'accès apporteront des améliorations considérables à l'aéroport de Berne-Belp.
Mesure 20	« Améliorer l'intégration au trafic ferroviaire national »
Responsabilité	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Créer les conditions nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité nationale par rail. L'accessibilité par les transports publics – comme décrite dans la mesure 19 – ne peut être améliorée que si les moyens financiers nécessaires sont garantis. L'accessibilité d'une région pour les marchandises, les services, le travail, le capital et le savoir est un facteur d'implantation important. L'extension des offres de transport ou l'amélioration de leur coordination réduisent les coûts liés aux barrières spatiales et améliorent l'accessibilité. Cela agrandit les zones de distribution et d'approvisionnement, améliore l'accès aux ressources et assouplit les processus de production. Pour la population aussi, l'accessibilité des emplois, des magasins et des infrastructures de loisirs détermine fortement la qualité de vie offerte par un site.
Situation de départ	Le canton de Berne est situé entre les régions économiques dynamiques de Zurich et de l'arc lémanique. Aujourd'hui, le canton de Berne est relié à ces espaces économiques par les lignes du plateau (Zurich – Olten – Berne – Lausanne – Genève) et du pied sud du Jura (Zurich – Olten – Biel/Bienne – Lausanne – Genève). Tandis que les liaisons entre Berne et Zurich sont très attractives de par leur fréquence et la durée du trajet, le projet fédéral « Futur développement de l'infrastructure (ZEB) » doit réduire la durée du trajet entre Berne et Lausanne et entre Biel/Bienne et Zurich. Les souhaits majeurs du canton de Berne pour un meilleur raccordement des différentes régions n'ont pas encore été pris en compte. La mise en œuvre du projet n'est prévue que pour 2017.
Bases	Projets ZEB de l'Office fédéral des transports et des CFF pour le futur développement de l'infrastructure ferroviaire
Action nécessaire	Un lobbying ciblé avec les régions voisines de l'Ouest et du Nord-Ouest de la Suisse doit permettre la mise en œuvre la plus rapide possible du projet fédéral ZEB. Par ailleurs, le canton de Berne interviendra pour que d'autres infrastructures soient intégrées au projet ZEB, afin de permettre un meilleur raccordement des différentes régions du canton de Berne.
Mesure 21	« Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en œuvre et administration du plan directeur cantonal »

Kommentar [m4]: Text wurde an GS VOL Übers. dienst geliefert – bitte checken t

Responsabilité	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Collaboration	Toutes les Directions
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Concentration des efforts sur les régions prometteuses de réussite sur le plan économique ; promotion des atouts régionaux ; emploi des moyens pour un maximum d'effets. Le réseau de centres défini dans le plan directeur cantonal avec ses centres et axes de développement soutient une utilisation concentrée des moyens. Les questions stratégiques ont un plus grand poids dans l'aménagement du territoire. Les préoccupations fondamentales, axées sur le long terme et sur l'intérêt collectif peuvent mieux s'imposer et permettent une planification englobant plusieurs communes.
Situation de départ	Le plan directeur cantonal est un instrument de coordination et de gestion qui favorise l'harmonisation entre les planifications et garantit le développement durable de la politique d'aménagement du territoire. Comme le montre le rapport sur l'aménagement du territoire 2006, le réseau de centres défini dans le plan directeur cantonal est de plus en plus appliqué. Il constitue une condition essentielle à l'utilisation efficace des moyens. Divers plans sectoriels et planifications s'y réfèrent pour la définition des priorités. Le nombre de personnes travaillant dans des emplacements centraux augmente, tandis que la population dans les centres diminue. Les projets d'agglomération Transports et urbanisation de la première génération visent une meilleure harmonisation entre le développement de l'urbanisation et la mobilité et ont pour but de fixer clairement les priorités. Ils formulent entre autres des principes d'harmonisation entre les nouvelles zones à bâtir et la desserte par les transports publics.
Bases	Plan directeur cantonal (www.be.ch/richtplan) et rapport sur l'aménagement du territoire (www.be.ch/raumplanung)
Action nécessaire	Le plan directeur cantonal doit être mis en œuvre et administré systématiquement. Les adaptations du plan directeur 2006 qui concrétisent les demandes formulées dans les projets d'agglomération doivent être consolidées et entrer en vigueur de façon ciblée. L'aménagement local ayant perdu de son importance pour les communes, on cherche à renforcer le caractère intercommunal de la coordination des aménagements. Dans le cadre de la « Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale » (SACR), les Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) contiennent les bases d'une telle coordination. Elles remplaceront les projets d'agglomération Transports et urbanisation. Si les intérêts cantonaux ou régionaux sont menacés, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques envisagera le recours au plan de quartier cantonal, conformément à l'article 102 de la loi sur les constructions.
Mesure 22	« Pôles de développement économique – créer des sites attractifs pour le logement et le travail (PDE) »
Responsabilité	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Collaboration	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, Direction de l'économie publique, Direction des finances
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Créer des sites attractifs pour le logement et le travail dans des emplacements centraux bien desservis par les transports publics. D'une part, les pôles de développement économique améliorent l'harmonisation

mique	entre le développement de l'urbanisation et celui des transports en soutenant le développement territorial durable et avantageux. D'autre part, ils contribuent à promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie.
Situation de départ	En 1989, le canton de Berne a lancé le programme des pôles de développement économique (programme PDE). Le programme PDE a pour but l'aménagement de sites centraux de façon à ce que des entreprises puissent s'y installer le plus rapidement possible ou s'agrandir. Le programme des pôles de développement économique cantonaux (PDE) a été complété dans le cadre de la stratégie de croissance 2004 : le Conseil-exécutif veut promouvoir, grâce à un concours, les projets de construction de logements de haute qualité à des emplacements centraux bien desservis par les transports publics (PDE Logement).
Bases	5 ^e rapport intermédiaire concernant le programme PDE (2004)
Action nécessaire	Poursuite de la stratégie des pôles de développement économique cantonaux avec, au premier plan, les profils d'utilisation travail (PDE-T), services (PDE-S) et logement (PDE-L).
Mesure 23	« Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) »
Responsabilité	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, Direction de l'instruction publique, Direction de l'économie publique, Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Promouvoir la coopération régionale entre communes et lui donner un cadre contraignant. Dans toute la Suisse et dans le canton de Berne en particulier, les agglomérations sont les moteurs de croissance de l'économie. Les réformes proposées et l'introduction des conférences régionales aboutissent d'une part à des processus décisionnels plus efficaces et contraignants, renforçant ainsi les avantages du site. D'autre part, l'optimisation des instruments de planification permet une meilleure coordination de la planification des transports et de l'urbanisation et, par là même, une amélioration de la qualité de desserte des quartiers résidentiels et des zones de travail. De plus, il est ainsi possible d'élaborer des plans directeurs régionaux pour les six espaces économiques et résidentiels du canton, et donc pour des périmètres plus vastes qu'aujourd'hui.
Situation de départ	La stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) détermine les rapports entre le canton et les communes, les agglomérations et les zones plutôt rurales. Le projet SACR concilie les besoins des agglomérations et ceux des régions rurales.
Bases	SACR (http://www.jgk.be.ch/site/index/agr/agr_agglomeration/agr_agglomeration_strategie_kanton_bern/agr_agglomeration_strategie_regional_zusammenarbeit.htm) (www.be.ch/gr, revue de presse, session de mars 2007)
Action nécessaire	La SACR veut développer de nouvelles formes de coopération au niveau régional (conférences régionales) et permettre l'harmonisation entre le développement de l'urbanisation et la mobilité au niveau régional. Les Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) qui en résultent et les plans directeurs régionaux sont des consignes à caractère contraignant pour les plans d'affectation communaux. Ces nouvelles formes de coopération doivent être ancrées dans la Constitution et la loi, puis progressivement mises en œuvre à l'échelle régionale et cantonale. Les instruments nécessaires sont mis à disposi-

	tion au niveau cantonal.
Mesure 24	« Renforcer les régions bernoises »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Par le biais de nombreuses initiatives dans le domaine de la gestion et de projets de développement axés sur la valeur ajoutée – rassemblés dans six programmes d'encouragement régionaux, l'espace rural apporte sa contribution au développement économique de l'ensemble du canton. Comme il s'agit d'une politique structurelle destinée à améliorer la compétitivité des régions à long terme, les objectifs ont une échéance de quatre à huit ans. La Nouvelle politique régionale (NPR) est fortement liée à la croissance car elle concerne un territoire qui représente plus de 80 pour cent de la surface du canton et qui dégage environ 60 pour cent de la valeur ajoutée.
Situation de départ	En vertu de l'ACE 0982 du 26.05.2006, le Conseil-exécutif a décidé d'élaborer un programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale. La Nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération donne une nouvelle base à la promotion des régions. Le programme de mise en œuvre cantonal qui réunit et complète les six programmes d'encouragement régionaux (durée 2008–2011) veut promouvoir les projets novateurs. Figurent au premier plan les projets qui apportent une valeur ajoutée, créent des emplois, qualifient la main-d'œuvre et améliorent la qualité de vie. Les périmètres des programmes d'encouragement régionaux ont été définis en fonction des périmètres des conférences régionales prévues. D'ici à juillet 2007, le programme de mise en œuvre cantonal devra être adopté par le gouvernement, puis un accord sera passé avec la Confédération et un arrêté du Conseil-exécutif règlera le crédit-cadre s'y rapportant.
Bases	Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) (www.seco.admin.ch , Thèmes, Promotion de la place économique, Politique régionale et d'organisation du territoire)
Action nécessaire	<i>Sur le plan régional</i> : les mesures des régions concernent essentiellement le maintien et la promotion de l'économie régionale, le renforcement de la collaboration entre l'économie et les activités commerciales, industrielles et artisanales ainsi que les ressources naturelles renouvelables. <i>Sur le plan cantonal</i> : le canton assume la responsabilité de certains projets d'importance cantonale. Actuellement, des projets cantonaux dans les domaines du transfert de savoir, du cluster précision, du développement des destinations et des énergies renouvelables sont prévus pour le programme de mise en œuvre cantonal NPR. <i>Sur le plan des structures</i> : dans le domaine des réformes des institutions, la prise en charge des tâches de mise en œuvre de la NPR au niveau régional doit être étroitement coordonnée avec la mise en place des conférences régionales conformément à la SACR. Un projet cantonal est également prévu pour ce processus de réforme.
Mesure 25	« Assurer un suivi des mutations structurelles dans l'agriculture »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance écono-	Renforcer la compétitivité de l'agriculture bernoise, ainsi que maintenir les paysages cultivés traditionnels, les biocénoses et les bases naturelles de la vie.

mique	Certes, l'agriculture ne dégage plus qu'une faible valeur ajoutée, mais cette part est plus élevée dans le canton de Berne que dans le reste de la Suisse. Le canton de Berne peut ainsi profiter d'autant plus d'une amélioration de la compétitivité de ses produits agricoles.
Situation de départ	Les mutations structurelles dans l'agriculture résultent en grande partie de la libéralisation des marchés agricoles qui oblige l'agriculture à s'adapter. Il est impossible d'empêcher cette évolution (maintien des structures), en revanche, on peut faciliter la tâche de ceux qu'elle touche (adaptation des structures). Dans le Mittelland, sur les terres se prêtant à une exploitation rationnelle, l'évolution structurelle laisse espérer une nette amélioration de la productivité. Dans les régions périphériques où la configuration du terrain et le climat sont moins favorables, l'ambition est de promouvoir, grâce à une politique territoriale différenciée, une agriculture et une économie régionale qui contribuent au maintien des paysages ruraux et à une occupation décentralisée du territoire. Dans les terres se prêtant à une exploitation rationnelle, le risque est celui d'une exploitation plus intensive avec une perte partielle de la biodiversité, de la fertilité et une aggravation de l'érosion. Dans les régions de collines et de montagne, l'évolution structurelle dans l'agriculture et le développement des forêts peuvent entraîner des effets indésirables : l'augmentation des surfaces boisées avec la sous-exploitation de la forêt d'une part, et d'autre part l'abandon d'exploitations agricoles avec la perte concomitante d'emplois décentralisés et de paysages cultivés encore intacts.
Bases	„LANAT-Strategie: Ziele und Stossrichtungen 2010“ (www.vol.be.ch/lanat , Publikationen) («Stratégie de l'OAN: objectifs et orientation 2010», n'existe qu'en allemand)
Action nécessaire	Le défi majeur consiste à développer des approches régionales différenciées compatibles à long terme avec le développement économique, social et écologique. Comme il existe des interconnexions étroites entre l'agriculture et les autres secteurs économiques, il faut favoriser les approches globales. Des actions sont nécessaires avant tout dans les domaines suivants : - Encouragement de la culture biologique et renforcement des produits biologiques - Encouragement du développement régional avec des mesures d'amélioration structurelle - Sources d'énergie renouvelables (installations au biogaz)
« Marque canton de Berne »	
Mesure 26	« Créer une image de marque pour le canton de Berne »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	Toutes les Directions et la Chancellerie d'Etat
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Soigner l'image de marque du canton de Berne. Positionner le canton de Berne comme région attractive par des mesures de marketing et de communication s'adressant à ses propres habitants et au public suisse et étranger (touristes et autres personnes intéressées). Une région attractive incite entre autres plus de personnes physiques et morales à s'y installer et génère ainsi plus de croissance économique.
Situation de départ	Le canton de Berne qui, il y a 50 ans, était une importante région résidentielle et économique, a perdu du terrain. Grâce aux multiples efforts engagés, le canton va mieux aujourd'hui. Une stratégie de marketing ciblée doit le faire savoir également à l'extérieur du canton.

Bases	« Stratégies d'avenir pour le canton de Berne » – rapport du Conseil économique, 2001 Stratégie de communication du Conseil-exécutif, 2003
Action nécessaire	Pour se positionner avec succès, le canton de Berne a besoin - d'un profil clair, - d'une stratégie de marketing et - d'un Corporate Design homogène (CD). De plus, les innovations bernoises doivent être plus visibles afin d'améliorer l'image du canton de Berne en tant que site économique et de recherche.
Mesure 27	« Promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Pratiquer un marketing actif du cadre de vie afin d'attirer de nouveaux habitants dans le canton de Berne. Le marketing améliore l'image du canton de Berne en tant que cadre de vie. La valeur ajoutée augmente ainsi que la substance fiscale car de nouveaux arrivants s'y installent.
Situation de départ	Le marketing du cadre de vie a été introduit par différents moyens de communication et les premiers partenariats ont été noués. Il n'y a pas encore eu de consolidation du marché et d'autres mesures de mise en œuvre sont prévues. La promotion se fait dans les salons (et manifestations) de l'immobilier. Les pendulaires sont informés, en coopération avec des entreprises du canton de Berne, des possibilités de logement dans le canton de Berne. Des mailings ciblés et des actions de relance sont effectués.
Bases	Habiter dans le canton de Berne (www.be.ch/wohnen)
Action nécessaire	Il faut conclure d'autres partenariats, élargir le réseau en continu, et améliorer l'offre et les services.
Mesure 28	« Commercialiser la ville fédérale en tant que centre de décision politique »
Responsabilité	Direction de l'économie publique
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Présenter les avantages du facteur centre politique et attirer des entreprises et des organismes qui créeront des emplois attrayants et résistant aux crises. Les entreprises et les organismes qui s'implantent dans l'environnement du canton de Berne, centre politique, créent des emplois.
Situation de départ	Une antenne et un portail Internet ont été mis en place pour consolider Berne comme site d'implantation et centre d'organismes et d'institutions (ONG, etc.). Le bureau Berne centre politique et son site Internet existent depuis fin octobre 2006. Une base de données, tenue à jour, a été créée pour faciliter les contacts.
Bases	Berne, centre politique (http://politzentrum.bern.ch)
Action nécessaire	Affermir l'importance de la région de Berne pour les entreprises nouvelles et établies, qui sont actives dans l'environnement politique. Présenter les avanta-

	ges de la proximité géographique de la scène politique et de ses acteurs principaux (lobby, réseau, décideurs).
Mesure 29	« EURO 08 – Berne miraculeuse »
Responsabilité	Direction de la police et des affaires militaires, Direction de l'économie publique
Collaboration	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Saisir l'occasion de l'EURO 08 pour présenter le canton de Berne en Suisse et à l'étranger comme étant une région de vacances attractive et un lieu de résidence et de travail idéal. Le site touristique, économique et résidentiel du canton de Berne tire parti de cette promotion.
Situation de départ	La phase finale des Championnats d'Europe de football (EURO 2008) se disputera en Suisse et en Autriche du 7 au 29 juin 2008. C'est la première fois depuis 1954 (le « miracle de Berne »), qu'une manifestation sportive internationale d'une telle ampleur va se dérouler en Suisse. Avec l'adoption par 93 voix sans opposition de la motion Buchs (PRD), le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'introduire des mesures en collaboration avec des organisations économiques et touristiques, qui saisiraient l'occasion de l'EURO 08 pour présenter le canton de Berne en Suisse et à l'étranger comme étant une région de vacances attractive et un lieu de résidence et de travail idéal. Une enveloppe totale de 7 millions de francs est prévue pour les divers sous-projets indépendants. Les différentes mesures et dépenses sont présentées dans un projet détaillé. Bien que tous les sous-projets soient rattachés à l'échéance de l'EURO 08, chaque projet contient son propre train de mesures, qui peut être approuvé ou rejeté par l'organe financier compétent. Le projet détaillé a été approuvé par l'ACE 2157 et l'ACE 2158 du 6.12.06. Les travaux seront mis en œuvre en étroite collaboration avec la ville de Berne, et seront dirigés par le comité de pilotage EURO 08 promotion Berne.
Bases	EURO 08 (www.euro08.ch)
Action nécessaire	L'EURO 08 offre au canton de Berne une occasion unique de se présenter comme site touristique, économique et résidentiel en Suisse et à l'étranger. Il ne faut pas passer à côté de cette occasion.
Mesure 30	« Positionner la culture comme facteur d'implantation »
Responsabilité	Direction de l'instruction publique
Collaboration	-
Objectifs et impact escompté sur la croissance économique	Positionner les atouts culturels du canton de Berne comme facteur d'implantation. Les exemples des dernières années, en Suisse et à l'étranger, montrent que les entreprises qui recherchent de nouveaux sites d'implantation ne prennent pas uniquement en compte la fiscalité, les zones industrielles existantes ou un parc immobilier suffisant : elles recherchent pour leurs salariés plutôt des sites ayant un potentiel certain dans les domaines de la culture, des loisirs, du sport et de la formation. Les entreprises implantées dans une région ou une ville culturellement active sont des employeurs attractifs pour les collaborateurs disposant d'une bonne formation et ayant des exigences correspondantes en matière de loisirs culturels.
Situation de départ	Le canton de Berne propose de nombreux musées et galeries, du centre Paul Klee à la maison d'Einstein et tous les centres importants abritent des musées renommés.

Bases	Concept pour la culture 2006 – projet (www.erz.be.ch/site/kultur-kulturkonzept.pdf)
Action nécessaire	Le canton de Berne doit réussir, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de son concept pour la culture, à faire connaître son patrimoine culturel riche et parfois mondialement célèbre, ainsi que sa culture diversifiée et bilingue comme facteur d'implantation unique. Le canton se limite dans son pilotage stratégique à ses établissements culturels de rayonnement international.

Les prochaines étapes

Le Conseil-exécutif attribuera des mandats de mise en œuvre pour les mesures précédentes, que les Directions responsables seront chargées d'exécuter.

III. Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural

6. Quel est l'objectif de la stratégie de promotion de l'espace rural ?

Le canton de Berne est un canton de régions. Chaque région a ses propres atouts. Le canton peut influencer divers développements dans les zones rurales notamment (Oberland bernois, Emmental, région du Gantersch, Haute-Argovie, Seeland et Jura bernois) et leur donner un nouvel essor. Les instruments de la politique régionale et touristique, axés sur l'espace rural, ainsi que la politique agricole et forestière, permettent d'atteindre des résultats. Les possibilités d'influence dans les champs d'action traditionnels (infrastructures de transport, formation ou santé) sont toutefois nettement plus importantes. A une époque où la concurrence est rude pour les emplois et la valeur ajoutée, il s'agit d'exploiter les opportunités et les atouts spécifiques et d'unir ses forces pour que la population de l'ensemble du canton puisse accéder à un bien-être et une croissance durables.

La stratégie de promotion différenciée de l'espace rural fait partie de la stratégie de croissance. La promotion de l'espace rural se fonde sur le principe du « développement des potentiels et des atouts », tel qu'il est formulé dans la stratégie de croissance du 11 février 2004. Comme les atouts et les potentiels des différentes régions sont très variés, les mesures et les priorités varient elles aussi. Pour cette raison, la stratégie de promotion de l'« espace rural » a été élaborée par les acteurs de la vie économique et politique des régions (voir annexes C-H).

7. Comment la stratégie de promotion de l'espace rural est-elle mise en œuvre ?

Les mesures sont placées en partie sous la responsabilité des régions et en partie sous celle des différentes Directions. Les comptes rendus sur cette stratégie sont intégrés au controlling de la stratégie de croissance, conformément à une déclaration de planification du Grand Conseil.

Parmi les projets élaborés par les groupes de travail régionaux, les mesures suivantes revêtent une grande importance pour les régions rurales. De ce fait, le Conseil-exécutif les a classées comme prioritaires en 2005 (ACE 3007 du 19.10.2005). Les autres mesures, décrites en annexe, sont traitées accessoirement.

Récapitulatif des mesures prioritaires des régions :

Jura bernois	
Mesure	Réalisation de l'A16
Objectif	L'A16, liaison importante entre le Mittelland, le Jura bernois, le canton du Jura, le Nord-Ouest de la Suisse et la région de Belfort en France, doit être réalisée selon le plan prévu. Vu la grande importance que revêtent de bonnes voies de communication, la réalisation de l'A16 doit être activée rapidement.
Etat	L'A16 est en chantier (voir www.a16.ch).
Mesure	Parc régional Chasseral
Objectif	Le Parc régional Chasseral, une association, a été bien accueilli par la population locale et a, ces dernières années, mis sur pied une offre attrayante pour les visiteurs. Ce parc revêt une grande importance pour le développement touristique de la région.
Etat	Les bases légales ont été approuvées. Le Grand Conseil a débloqué un crédit pour quatre parcs bernois, dont le Chasseral. L'étude de faisabilité demandée par le Conseil fédéral a été réalisée. L'étude de projet destinée aux communes concernées est prévue pour 2007.
Mesure	Soutien à la destination touristique Watch Valley
Objectif	Watch Valley assume quatre fonctions : celles de marque, d'organisation de marketing, de gestion de projet et de région reconnue par Suisse Tourisme. Pour les organisations touristiques et les prestataires de service de l'Arc jurassien, il est impératif que Watch Valley soit consolidée et développée.
Etat	La collaboration sera intensifiée jusqu'à fin 2007 et recevra le soutien financier du canton de Berne sur la base du projet.
Oberland bernois	
Mesure	Développement des capacités du rail sur la ligne Berne-Viège
Objectif	La mise en exploitation du tunnel du Lötschberg ne doit pas désavantager les pendulaires. Une augmentation des capacités doit par conséquent être prévue dans la Vallée de l'Aar — entre Berne et Thoune notamment — ainsi que l'installation de la technique ferroviaire sur le tronçon déjà excavé du tunnel de base du Lötschberg. La gare d'Interlaken Est deviendra un nœud ferroviaire, conformément au concept initial.
Etat	La construction de la troisième voie ferrée Rütli – Zollikofen va permettre la circulation à la cadence horaire de l'express régional Berne – Spiez – Kandersteg – Brigue. D'autres travaux d'infrastructure sont prévus dans la vallée de l'Aar, tout comme le saut-de-mouton de Wylerfeld, dans le cadre de la poursuite du développement du RER bernois.
Mesure	Amélioration des conditions générales pour l'aéroport de Belp
Objectif	Concernant l'aéroport de Belp, des conditions générales doivent être créées, permettant de nouer des partenariats à longue échéance avec des compagnies d'aviation, et partant, d'assurer des liaisons régulières vers les métropoles importantes d'Europe. Le canton soutient le projet en effectuant un financement de départ et en se chargeant de la promotion économique. En cas d'évolution disproportionnée du nombre de passagers et de conversion en compagnie à bas

	prix, le canton garantira la couverture financière.
Etat	Les formes de soutien ont fait l'objet de discussions politiques. Il n'y aura pas de prestations directes sur le plan marketing ni d'aides initiales. Le canton concentrera son soutien sur l'extension de l'infrastructure de 2006 à 2008. La contribution du canton à hauteur de 3 millions a été largement approuvée par 63,7% des voix lors de la votation populaire du 26.11.06. Les travaux d'extension ont démarré fin 2006.
Mesure	Réalisation de la Maison des tropiques à Frutigen (eau de la NLFA)
Objectif	Une fois la NLFA achevée, l'eau chaude drainée dans le tunnel devra être refroidie avant d'être rejetée dans la Kander. La Maison des tropiques de Frutigen, qui doit encore être construite, utilisera l'eau chaude pour élever des poissons et cultiver des fruits spéciaux. Ce site constituera également un centre d'enseignement et de recherche. Le terrain, situé en zone agricole, doit être reclassé en zone industrielle, et l'échange de terrain avec le DDPS, en vue du reclassement, doit être autorisé.
Etat	Bon avancement du reclassement et du financement. Dépôt de la demande de permis de construire en 2007, réalisation en 2007/2008.
Bienne-Seeland	
Mesure	Contournement de Bienne par l'A5 et mesures d'accompagnement relatives à la circulation
Objectif	1. Le contournement de Bienne par l'A5 ainsi que les mesures d'accompagnement relatives à la circulation sur le tronçon « Longeau-Büren-Lyss-Aarberg-Chiètres » doivent être réalisés aussi rapidement que possible. La pression politique doit être renforcée en conséquence. 2. La CRT doit agir pour rendre l'agglomération de Bienne (pied sud du Jura) plus attractive en tant que nœud de communication des transports publics bernois et pour rattacher la région au réseau ferroviaire international.
Etat	Section de la route cantonale Longeau-Perles en travaux, section Montménil-Safnern-Orpond en cours de planification, section Leuzigen-Büren en cours de planification, aucune mesure d'accompagnement pour l'A5 n'est prévue sur le tronçon Büren-Lyss-Aarberg-Chiètres.
Mesure	Promotion de la valeur ajoutée dans le tourisme avec la marque see-land.bienne
Objectif	Promotion d'arguments clés de vente (Trois-Lacs, Bilinguisme, HPM etc.) en collaboration avec divers acteurs et responsables performants. Définition, extension et coordination d'offres commerciales existantes ou nouvelles.
Etat	Les premières esquisses de projet concernant l'amélioration des conditions générales organisationnelles, la consolidation de la marque et l'amélioration de l'offre touristique dans la région des Trois-Lacs/Jura ont été élaborées et vont être prises en compte dans le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale.
Mesure	Accroître la production et la commercialisation de produits régionaux
Objectif	La promotion des produits régionaux doit s'étendre afin d'augmenter leur part du marché. Il faut créer et développer des organisations pour l'amélioration de la production et de la commercialisation de denrées alimentaires et de produits d'origine végétale, afin d'exploiter à fond le potentiel de productivité.

Etat	Cette mesure s'intègre depuis plusieurs années au projet interrégional « Les délices de la région ».
Emmental	
Mesure	Accès à l'Emmental (examen de l'opportunité, garantie du tracé)
Objectif	L'examen de l'opportunité est la condition préalable à la garantie du tracé et à la construction par étapes.
Etat	Les travaux d'examen de l'opportunité placés sous la responsabilité de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie se déroulent conformément au programme. Les membres du Grand Conseil, les maires et les organisations travaillant dans les secteurs de l'économie, du trafic et de l'environnement de la région de Berthoud et de l'Emmental sont largement associés à cet examen d'opportunité et sont régulièrement informés de l'avancement des travaux lors des réunions de la délégation officielle et du groupe d'accompagnement. Le rapport final sur l'examen d'opportunité sera disponible en été 2007.
Mesure	Encouragement des structures fromagères industrielles de grande taille
Objectif	Les grandes fromageries industrielles ainsi que les entreprises de transformation du lait plus petites, innovatrices, et qui s'orientent vers la production de spécialités, doivent être encouragées et intégrées dans une structure commune.
Etat	En association avec la « Commission d'experts en matière d'économie laitière », l'Office de l'agriculture et de la nature a rédigé une notice (principes) sur l'encouragement des structures fromagères dans le canton de Berne. Un projet s'y référant a été lancé dans la région de Schangnau-Marbach. Son degré d'avancement est tel que le Conseil-exécutif pourra probablement décider d'une aide d'investissement au cours des prochains mois. D'autres projets de développement de structures fromagères sont actuellement en discussion dans la région.
Mesure	Promotion touristique de la marque « Emmental »
Objectif	Elaboration et mise en œuvre d'un concept de destination Emmental, en vue d'accroître la valeur ajoutée, le niveau des prix et la qualité de l'offre. La marque « Emmental » doit être renforcée – notamment par une collaboration plus intensive.
Etat	Le projet d'une « réforme du tourisme » dans l'Emmental a été défini et soumis au Conseil fédéral comme projet Innotour. La coordination avec Schweizer Mittelland Tourismus (SMIT) et les BLS fonctionne bien.
Gantrisch	
Mesure	Accès à l'autoroute (examen de l'opportunité)
Objectif	Accès sans entrave à l'A12 (Niederwangen) et à l'A6 (Rubigen/Heimberg) ; accès au réseau des routes nationales (à long terme par la construction du contournement sud ; à court terme par le contournement sud de Belp).
Etat	La demande est examinée dans le cadre de l'examen d'opportunité Berne.
Mesure	Possibilités d'exercer une activité lucrative accessoire dans l'agriculture

Objectif	Les possibilités de revenus accessoires pour l'agriculture dans l'industrie, les travaux forestiers etc. doivent être encouragées et signalées. Il y a lieu de créer des emplois.
Etat	Le sous-projet « Région Gantrisch » intégré dans le projet global « Les délices de la région » et encouragé par le canton a connu un développement très réjouissant. Les ventes et la valeur ajoutée ont nettement progressé. L'Inforama propose des services de coaching intéressants. En matière de qualité, il faut signaler que les produits portant le label Gantrisch ont gagné diverses récompenses lors de concours.
Mesure	Desserte touristique de la région du Gantrisch
Objectif	Dans la mesure du possible, la région du Gantrisch doit être desservie toute l'année (TP, déblaiement de la neige). Un concept de desserte touristique doit être développé à cette fin.
Etat	Le circuit qui passe par le col du Gurnigel est effectué deux fois par jour, à savoir Thurnen-Riggisberg- Wasserscheide-Sangernboden-Schwarzenburg aller et retour. De plus, le « bus neige » effectue la navette de Schwarzenbourg à Schwarzenbühl de Noël à début mars, relayé de juillet à octobre par le « bus des randonneurs » qui effectue aussi la navette de Schwarzenbourg à Schwarzenbühl (à partir de 2007, jusqu'à Ottenleuebad). Le bus neige est très fréquenté, contrairement au bus des randonneurs qui a eu des problèmes de démarrage durant la première année de service. Ces deux bus sont soutenus par le projet « Bus des vallées alpines ».
Haute-Argovie	
Mesure	Artère économique (examen de l'opportunité, garantie du tracé)
Objectif	Réaliser l'examen de l'opportunité et garantir le tracé sur le plan juridique.
Etat	Les résultats de l'examen d'opportunité sont disponibles: parmi les variantes étudiées, c'est le contournement ouest d'Aarwangen qui est la meilleure solution pour un raccordement à l'autoroute de la région de Langenthal. Ce raccordement aura également des effets positifs sur la croissance économique de la région. Cette solution n'atteint tout juste pas le seuil de rentabilité, le coût des travaux étant trop important par rapport au volume du trafic. Il sera par ailleurs impossible d'échelonner ces travaux. Les relations en matière de financement étant très étroites entre le canton et la Confédération, ces deux aspects – coûts et possibilité d'échelonnement – joueront un rôle essentiel au moment de la prise de décision. Le canton désire entamer une discussion politique dans la région, sur la base des résultats disponibles: le public pourra s'exprimer entre mi-mai et fin juillet 2007 dans le cadre d'une procédure de participation. Le Conseil-exécutif prendra la décision définitive et le Grand Conseil devra se prononcer sur un éventuel crédit d'étude.
Mesure	Maintenir le prix du design suisse dans la région
Objectif	Maintenir, consolider et positionner sur le plan international le prix du design suisse, si possible en parallèle avec le canton de Soleure. Ce prix revêt une importance nationale pour tous les aspects du design, et la Haute-Argovie devient la région du design.
Etat	La mise en œuvre est en cours. Le prix du design suisse se déroulera à Soleure en 2007 et à Langenthal en 2009. Le canton et la ville de Soleure, le canton de Berne et la ville de Langenthal, et le prix du design suisse se sont entendus de manière à ce que celui-ci continue d'avoir lieu dans les villes mentionnées. Le prix du design suisse est avant tout une manifestation d'envergure nationale, mais il sera également présenté à l'étranger sur invitation des hôtes correspon-

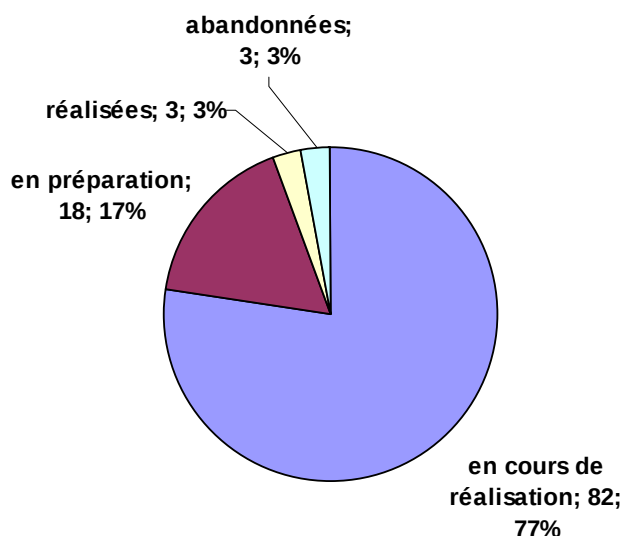
	dants.
Mesure	Renforcement du Design Center AG (DC AG)
Objectif	Avec le renforcement du DC AG, le design serait encouragé en tant que facteur de promotion du site (contrôle de la stratégie, offres, personnel, etc.). La Haute-Argovie se profile comme région du design.
Etat	L'accroissement du capital-actions a permis aux actionnaires du Design Center AG de maintenir les deux activités principales. L'offre de services se concentre actuellement sur les deux produits Designer Saturday et Designer Preis (à Berne en 2005, prévue à Soleure en 2007). A partir de 2009, en alternance Langenthal et Soleure.
Toutes les régions	
Mesure	Assouplissement du droit de l'aménagement du territoire pour les constructions hors de la zone à bâtir
Objectif	Dans les régions rurales, les aspects liés à la protection ne doivent pas, lors de la pesée des intérêts, entraver le développement économique. Toute exigence excessive en matière de protection doit être comprimée. Les dispositions d'exécution cantonales doivent être réexaminées et adaptées en conséquence, et il y a lieu d'influer en ce sens sur la législation.
Etat	L'optimisation des procédures d'étude des exigences en matière de sites et de paysages, lors des procédures d'octroi de subventionnement pour des améliorations structurelles, a été discutée au sein de l'administration. Des demandes préalables à la procédure d'octroi du permis de construire seraient une solution possible. Le nouveau règlement type de construction de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), disponible depuis 2006, permet d'harmoniser les prescriptions de construction communales. L'adhésion à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) est en préparation.

8. Etat de la mise en œuvre de la stratégie de l'espace rural

Début 2007, la mise en œuvre des 106 mesures se présentait de la manière suivante (voir également les annexes C-H) :

- trois mesures ont été réalisées,
- 82 mesures, soit environ les quatre cinquièmes, sont en cours de réalisation,
- 18 mesures, soit environ un cinquième, sont en cours de préparation dans les Directions,
- trois mesures ont été abandonnées.

Etat d'avancement des mesures (état début 2007)



9. « Développer les potentiels et les atouts » – la Nouvelle politique régionale

La Nouvelle politique régionale (NPR), qui entrera en application à partir de 2008, est un projet important pour les régions. La promotion de la compétitivité et de l'innovation ainsi que la génération de valeur ajoutée sont au centre de la Nouvelle politique régionale. Le Conseil-exécutif a arrêté la méthode de mise en œuvre au niveau cantonal et a chargé six groupes de travail régionaux de l'élaboration des programmes de promotion régionaux (ACE 0982 du 10.05.2006). Les programmes de promotion régionaux et les ébauches de projet sont disponibles. Le programme cantonal de mise en œuvre, avec les champs d'action et les projets prioritaires, sera élaboré d'ici début juillet 2007. La « stratégie de promotion différenciée de l'espace rural » constitue une base importante pour cette mise en œuvre. Une série de mesures contenues dans le rapport seront intégrées au programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR), à condition qu'elles satisfassent aux critères NPR.

Avant fin 2007, la Confédération conclura un accord avec le canton sur le programme cantonal de mise en œuvre pour les années 2008 à 2011 et définira les priorités ainsi que le cadre financier. Le canton devra y participer financièrement de manière équivalente.

Annexe

- A) Train de mesures de la Confédération en faveur de la croissance : état d'avancement en décembre 2006
- B) Stratégie de croissance 2004 : toutes les mesures, état au 01.01.07
- C) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région du Jura bernois, état au 01.01.07
- D) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de l'Oberland bernois, état au 01.01.07
- E) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région Seeland-Bienne, état au 01.01.07
- F) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de l'Emmental, état au 01.01.07
- G) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région du Gantersch, état au 01.01.07
- H) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de Haute-Argovie, état au 01.01.07

A) Train de mesures de la Confédération en faveur de la croissance : état d'avancement en décembre 2006

Mesures	Etat	Respect des échéances	Contenu
1. Loi sur le marché intérieur	Réalisé		
2. Loi sur les marchés publics	Rédaction du message	Retard important	Ok
3. Loi sur l'assurance-maladie	Parlement	Retard important	Ok
4. Loi sur l'approvisionnement en électricité	Parlement (élimination des divergences)	Léger retard	Libéralisation rapide pour les PME encore en discussion
5. Politique agricole 2011	Parlement	Ok	Ok
6. Rapport sur les services	Incorporation dans les différentes réformes	Ok	Ok
7. Extension de la libre circulation	Réalisé		
8. Imposition des entreprises	Parlement (élimination des divergences)	Léger retard	Pas de neutralité quant aux sources de financement
9. Rapport sur la TVA	Simplification : réalisée TVA idéale : rapport publié	Ok	Ok
10. Déficit structurel / quote-part de l'Etat	PAB 04 : en cours de réalisation Portefeuille des tâches : en cours d'étude	Ok	Ok
11. Allègement administratif	Rédaction du message	Ok	Ok
12. Participation des travailleurs âgés	Incorporation dans différentes réformes	Ok	Efforts pour la santé des travailleurs âgés encore à l'étude
13. Assurance-invalidité	Délai référendaire	Léger retard	Sans le volet financement

14. Rapport sur la formation tertiaire	Publication du rapport prévue	Ok	Ok
15. Rapport sur la formation continue	Publication du rapport	Ok	Certaines questions doivent encore être étudiées
16. Gouvernement d'entreprise	Réforme SA : procédure de consultation terminée Autres : réalisé	Léger retard Ok	Ok
17. Conditions-cadres en matière de droit économique	Trust : Parlement (élimination des divergences) Lex Koller : procédure de consultation terminée Immobilier : rédaction du message Brevets: Parlement	Ok Léger retard Ok Léger retard	Ok
18. Révision de la loi sur les obstacles techniques au commerce	Ouverture de la procédure de consultation le 29.11.2006	Léger retard	Ok
19. Réforme de la taxation des familles	Mesures immédiates : délai référendaire Changement de système : consultation	Ok	Ok

Source : groupe interdépartemental de travail croissance, train de mesures du Conseil fédéral en faveur de la croissance : état d'avancement en décembre 2006
<http://www.seco.admin.ch/imperia/md/content/news/medienmitteilungen/101.pdf>

B) Stratégie de croissance 2004 : toutes les mesures, état au 01.01.07

Champ d'action	Mesures	Etat
Dépenses	Mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du rapport ESPP et du rapport ESPP complémentaire, dans l'objectif d'alléger les finances publiques et de stabiliser l'endettement	Réalisée
	Appréciation et hiérarchisation des projets d'investissement selon une optique de croissance	En cours de réalisation
	Mise en œuvre des motions et des mandats adoptés lors du débat budgétaire du Grand Conseil	Réalisée
Fiscalité	Création des conditions susceptibles de permettre des allègements fiscaux pour les personnes physiques une fois les finances publiques assainies	En cours de réalisation
	Renoncement à un contre-projet à l'initiative sur la baisse des impôts	Réalisée
Formation	Concentration géographique des filières d'études dans le domaine des Hautes écoles spécialisées	En cours de réalisation
	Transfert de formation entre l'Université et la Haute école spécialisée	En cours de réalisation
	Pilotage des institutions du cycle secondaire II et du degré tertiaire par des conventions de prestations et par l'établissement d'un budget global	Réalisée
	Définition du rôle des hautes écoles du canton de Berne dans un cluster du savoir - <i>intégré à la mesure : développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation</i>	En cours de réalisation
	Transfert de certains éléments de la formation professionnelle supérieure (écoles techniques) aux hautes écoles spécialisées	Réalisée
	Optimisation du transfert des connaissances entre l'économie, la formation et les sciences	En cours de réalisation
	Maintien de l'International School of Berne (ISB)	En cours de réalisation
	Définition d'une stratégie de formation pour le canton de Berne	En cours de réalisation
	Développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation	En cours de réalisation

	Octroi de charges d'enseignement à des cadres et à des spécialistes d'entreprises bernoises à l'Université ainsi que dans les Hautes écoles spécialisées - <i>intégré à la mesure : développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation</i>	En cours de réalisation
	Développement des structures d'accueil extrafamiliales pour les enfants	En cours de réalisation
	Introduction des horaires groupés pour la scolarité obligatoire	En cours de réalisation
Infrastructures de transport	Crédit-cadre pour les transports publics	En cours de réalisation
	Arrêté sur l'offre de transports publics	En cours de réalisation
	Rail 2000, 1 ^{ère} étape	Réalisée
	RER bernois 2005	Réalisée
	Tram Berne Ouest	En cours de réalisation
	Programme de construction des routes	En cours de réalisation
	Etude globale des transports dans l'agglomération de Thoune	En cours de réalisation
	Transformation de la route « Murtenstrasse-Brünnen », Berne	En cours de réalisation
	Transformation de la place du Wankdorf, Berne	En cours de réalisation
	Route d'accès à l'aéroport de Belp-Berne	Réalisée
	Semi-autoroute jonction de Studen	En cours de réalisation
	Maintien d'une bonne offre de liaisons aériennes à partir de l'aéroport Belp-Berne	En cours de réalisation
	Projets d'agglomération «transports et urbanisation»: mise en œuvre des principales mesures découlant des études de mobilité pour les régions de Berne, Bienne, Thoune et Berthoud	En cours de réalisation
Aménagement du territoire	Liaisons LGV: Bonne liaison du canton de Berne avec les réseaux de transport suisses et européens à grande vitesse	En cours de réalisation
	Plan directeur cantonal - mise en œuvre	En cours de réalisation
	B_01 Harmoniser les transports, l'urbanisme et la protection de l'air (système de pondération des trajets)	En cours de réalisation

	B_02 Réexaminer la qualité de la desserte (transports) et adapter les mécanismes de financement	En cours de réalisation
	C_01 Réseau de centres	En cours de réalisation
	C_03 Elaborer une politique concernant les centres urbains et les agglomérations	En cours de réalisation
	C_04 Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE)	En cours de réalisation
	F_01 Développer des stratégies de promotion de l'espace rural différenciées selon les régions	Réalisée
	F_03 Conclure des conventions de coordination entre le canton et les régions	En cours de réalisation
	H_01 Garantir la gestion du plan directeur et la coordination des activités ayant des répercussions sur l'espace	En cours de réalisation
	Développer les pôles de développement économique PDE): Identification et mise en place d'un PDE-T (T = travail) Mise en œuvre d'un PDE-S (S = services) Identification et mise en place d'un PDE-L (L = logement)	En cours de réalisation
Promotion du site d'implantation	Continuation des activités de la PEB destinées à promouvoir le canton de Berne en tant que site d'implantation économique sur des marchés cibles déterminés	En cours de réalisation
	«Habiter dans le canton de Berne»: promotion du canton de Berne en tant que cadre de vie	En cours de réalisation
	Mise en place d'un Key-Account-Management pour les particuliers	En cours de réalisation
Procédures et prescriptions	KAM - interface avec la clientèle pour les entreprises: contacts réguliers avec les clients	En cours de réalisation
	Mise en place d'un coordinateur pour la fiscalité des entreprises	Réalisée
	Simplification des procédures	Réalisée
	Révision partielle de la LIMG (loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages)	Réalisée
	Réexamen des structures et des mécanismes des offices du registre du commerce et des bureaux du registre foncier	En cours de réalisation
	Optimisation des procédures de construction et de planification complexes	En cours de réalisation
	Intervention au niveau fédéral afin d'assouplir les prescriptions en vigueur concernant le travail le dimanche, en tenant compte de la protection des travailleurs	Supprimé
	Remplacement de la procédure d'autorisation par la procédure d'annonce dans le cadre de la loi sur les constructions	Abandon

	Harmonisation des prescriptions communales en matière de construction	En cours de réalisation
Marché du travail	Mise en œuvre de la loi cantonale sur le marché du travail	En cours de réalisation
	Optimisation, par le soutien de projets pilotes, des périodes jouant un rôle de charnière dans les cursus professionnels	En préparation
Mesures en faveur des entreprises et encouragement de secteurs d'activité	Poursuite des mesures en faveur des entreprises au sens de la loi sur le développement de l'économie, et mise à disposition des crédits nécessaires selon les modalités actuelles	En cours de réalisation
	Révision de la loi sur l'encouragement du tourisme	Réalisée
	Révision de la stratégie agricole du canton de Berne	Réalisée
	Attribution du «Prix du canton de Berne» à de nouveaux entrepreneurs ayant achevé leur formation à l'Université ou dans une Haute école spécialisée et exerçant une activité dans le canton de Berne - <i>intégré à la mesure : développement de la formation tertiaire comme facteur économique et produit d'exportation</i>	En cours de réalisation

Divers	Réforme gouvernementale	En préparation
	Réforme parlementaire	Réalisée
	Réforme de l'administration cantonale décentralisée	Réalisée
	Deuxième réforme judiciaire	Réalisée
	Mise en œuvre du projet NOG (nouvelle gestion publique)	En cours de réalisation
	Mise en place d'un Key Account Management pour la catégorie de population «personnes aisées nouvellement arrivées dans le canton»	En cours de réalisation
	Encouragement à « internationaliser » le site d'implantation et la société	Réalisée
	Utilisation de la proximité de l'administration fédérale comme avantage concurrentiel	En cours de réalisation

C) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région du Jura bernois, état au 01.01.07

N°	Mesures	Objectif	Etat
6.1	Mesures du groupe de travail Bloch	Dans le cadre des travaux du « groupe de réflexion » dans le Jura bernois, présidé par Rolf Bloch, 21 mesures ont été proposées en vue de renforcer le Jura bernois comme site d'implantation industriel.	En cours de réalisation
6.2	Réalisation de l'A16	L'A16, liaison importante entre le Mittelland, le Jura bernois, le canton du Jura, le Nord-Ouest de la Suisse et la région de Belfort en France, doit être réalisée selon le plan prévu. Vu la grande importance que revêtent de bonnes voies de communication, la réalisation de l'A16 doit être activée rapidement.	En cours de réalisation
6.3	Liaison Renan – Les Convers	Un bon raccordement de la Vallée de St-Imier à l'espace Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds est important pour le développement économique.	En préparation
6.4	Parc régional Chasseral	Le Parc régional Chasseral, une association, a été bien accueilli par la population locale et a, ces dernières années, mis sur pied une offre attrayante pour les visiteurs. Ce parc revêt une grande importance pour le développement touristique de la région.	En cours de réalisation
6.5	Soutien à la destination touristique Watch Valley	Watch Valley assume quatre fonctions : celles de marque, d'organisation de marketing, de gestion de projet et de région reconnue par Suisse Tourisme. Pour les organisations touristiques et les prestataires de service de l'Arc jurassien, il est impératif que Watch Valley soit consolidée et développée.	En cours de réalisation
6.6	Promotion de relations harmonisées entre la région et les agglomérations de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Delémont	Il faut assurer la collaboration intercantonale entre les quatre villes et agglomérations.	En préparation
6.7	Promotion des énergies renouvelables	Une centrale d'information pour tous les services administratifs doit être mise sur pied. Le canton et les communes privilégient pour leurs propres projets l'utilisation de bois indigène comme matériau de construction et source d'énergie.	En cours de réalisation

6.8	Importance des établissements de formation pour l'attrait du Jura bernois comme site industriel	-	En cours de réalisation
-----	---	---	-------------------------

D) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de l'Oberland bernois, état au 01.01.07

N°	Mesures	Objectif	Etat
1.1	Offre de lits d'hôpitaux et de soins	Réaffectation et restructuration des soins hospitaliers et des lits en foyers pour patients atteints de démence. Maintien des soins de base élargis sur la base des lits d'hôpitaux actuels et des sites correspondants.	En cours de réalisation
1.2	Raccordements ferroviaires internationaux	Bloc I : toutes les liaisons ferroviaires internationales doivent prévoir au moins un arrêt dans l'Oberland bernois. S'agissant des transports publics (TP) à destination des sous-régions, de bonnes correspondances doivent être assurées. Les liaisons internationales directes à destination d'Interlaken vont être renforcées, et de nouvelles lignes directes, créées (p. ex. TGV, Eurostar). La gare d'Interlaken Est deviendra un nœud ferroviaire, conformément au concept initial. Bloc II : la gare de Thoune conservera son importance, et la gare de Spiez sera revalorisée.	En cours de réalisation
1.3	Développement des capacités du rail (Berne-Viège)	La mise en exploitation du tunnel du Lötschberg ne doit pas désavantager les pendulaires. Une augmentation des capacités doit par conséquent être prévue dans la Vallée de l'Aar — entre Berne et Thoune notamment — ainsi que l'installation de la technique ferroviaire sur le tronçon déjà excavé du tunnel de base du Lötschberg. La gare d'Interlaken Est deviendra un nœud ferroviaire, conformément au concept initial.	En cours de réalisation
1.4	40 tonnes dans les vallées	L'extension des axes routiers Vallée de la Simme-Vallée de Gessenay, Vallée de la Kander-Adelboden, Meiringen-Guttannen doit être envisagée. Dès que les résultats de l'étude seront connus, une décision devra être prise quant à l'ouverture à la circulation des 40 tonnes (mesure d'urgence : interdiction de croiser sur les ponts). L'objectif est de réduire les désavantages de localisation de l'industrie de production dans les régions périphériques.	En cours de réalisation

1.5	Mesures de construction en matière d'infrastructure routière	Réalisation des projets relatifs à l'Oberland bernois énumérés dans le programme de construction des routes 2005-2008. Accélération du début des travaux de la route de contournement de Emdtal, Aeschi. Grâce au développement de l'infrastructure de transport, l'accès aux vallées sera également possible les jours de forte densité de trafic.	En cours de réalisation
1.6	Ecole supérieure en soins infirmiers	Une bonne formation s'impose dans la région et pour la région (école supérieure avec 20 à 50 élèves par niveau), afin de garantir la qualité, l'encouragement de la relève et la fidélisation au lieu de travail.	En cours de réalisation
1.7	Formation à distance	La formation à distance doit être instaurée dans les écoles de la scolarité obligatoire ainsi qu'au degré secondaire supérieur. Le télé-enseignement permet d'exploiter les centres de formation centralisés et de réduire l'exode des jeunes vers les centres.	En cours de réalisation
1.8	Offre de base en matière de sport, de musique et de culture	A titre de mesure de promotion et de prévention de la santé en général, une offre de base de qualité doit être proposée aux jeunes en matière de culture, de sport et de musique. A cet effet, il y a lieu de maintenir les offres des écoles de musique ainsi que le sport scolaire facultatif.	Abandon
1.9	Forum jeunesse de l'Oberland bernois	Un forum jeunesse doit être mis sur pied sous le patronage de la Chambre économique de l'Oberland bernois. Celui-ci doit offrir aux jeunes des possibilités de se réaliser et de se développer et les sensibiliser à l'Oberland bernois comme lieu d'habitation et de travail.	En préparation
1.10	Affectations non agricoles en zone agricole	1. L'affectation non agricole de bâtiments ruraux et d'autres constructions en zone agricole sera assouplie. 2. Le canton s'emploie à défendre un régime aussi souple et libéral que possible et exploite toute la marge de manœuvre dont il dispose actuellement.	En cours de réalisation
1.11	Concentration décentralisée	Les tâches et/ou les prestations regroupées doivent être implantées en utilisant les infrastructures existantes ou qu'il reste à créer dans les régions rurales ; elles devront être réparties aussi équitablement que possible sur tout le canton. Les prestations regroupées de manière décentralisée devront de préférence être fournies dans les bâtiments actuels du canton.	En cours de réalisation
1.12	Compétences décisionnelles dans les régions	Des processus de décision courts et des organes décisionnels compétents doivent permettre des prises de décisions rapides – si possible sur place.	Réalisée
1.13	Stade de l'Oberland bernois	Le stade de l'Oberland bernois remplit les conditions nécessaires à l'organisation de manifestations sportives de haut niveau (FC Thoune) et de grands événements nationaux et internationaux. Le stade d'athlétisme a une capacité de 10 000 places.	En préparation

1.14	Réalisation d'une haute école spécialisée de tourisme et de wellness en y associant des partenaires potentiels	Une bonne formation s'impose dans la région et pour la région (haute école spécialisée avec 20 à 50 élèves par niveau), afin de garantir la qualité, l'encouragement de la relève et la fidélisation au lieu de travail.	En cours de réalisation
1.15	Exploitation des paysages cultivés	Le paysage cultivé et la diversité des espèces, deux atouts indispensables pour le tourisme, doivent être préservés à l'aide des mesures suivantes : 1. soutenir les marchés publics de bétail ; 2. intégrer aux mesures d'encouragement générales les formes d'exploitation extensive (domaines agricoles biologiques, exploitations pratiquant la garde de vaches mères etc.) en tenant compte des possibilités de revenus accessoires ; 3. adapter les contributions écologiques aux conditions d'exploitation plus difficiles des terrains en pente.	En cours de réalisation
1.16	Maison des tropiques de Frutigen	Une fois la NLFA achevée, l'eau chaude drainée dans le tunnel devra être refroidie avant d'être rejetée dans la Kander. La Maison des tropiques de Frutigen, qui doit encore être construite, utilisera l'eau chaude pour élever des poissons et cultiver des fruits spéciaux. Ce site constituera également un centre d'enseignement et de recherche. Le terrain, situé en zone agricole, doit être reclassé en zone industrielle, et l'échange de terrain avec le DDPS, en vue du reclassement, doit être autorisé.	En cours de réalisation
1.17	Espace habitable en vue du transfert à la jeune génération	Adapter les directives en matière de construction en dehors de la zone à bâtir et étendre la marge d'appréciation de l'OAN et de l'OACOT. Une deuxième habitation sera ainsi conforme à l'affectation de la zone pour les familles résidant dans une région touristique et présentant au moins 0,3 unité de main-d'œuvre standard (UMOS), ce qui amortira les effets du transfert à la jeune génération.	En cours de réalisation
1.18	Politique coordonnée en matière d'économie, de transports, d'environnement et d'aménagement du territoire dans les destinations touristiques	Il y a lieu de développer, en faveur des destinations touristiques, un programme qui facilite la réalisation rapide des projets d'investissement touristiques et qui simplifie les procédures d'autorisation. Ce programme s'aligne sur le programme relatif aux pôles de développement économique (PDE).	Abandon
1.19	Approche ascendante - Regio Speed	Des possibilités de développement et d'épanouissement doivent être proposées aux acteurs dans les régions. A cette fin, une foire aux idées doit être créée, les meilleurs projets, primés – le capital-risque étant alimenté par des fonds privés.	En cours de réalisation
1.20	Centre d'information Patrimoine naturel de l'UNESCO JAB	Le Patrimoine naturel mondial de l'UNESCO Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn (JAB) doit être développé. Un centre d'information centralisé, ou plusieurs centres d'information décentralisés (conçus comme des centres d'accueil du public), doivent être créés aux abords dudit patrimoine naturel mondial. Le canton appuie le projet au niveau des autorisations et du financement.	En cours de réalisation

1.21	Aéroport de Belp	Concernant l'aéroport de Belp, des conditions générales doivent être créées permettant de nouer des partenariats à longue échéance avec des compagnies d'aviation, et partant, d'assurer des liaisons régulières vers les métropoles importantes d'Europe. Le canton soutient le projet en effectuant un financement de départ et en se chargeant de la promotion économique. En cas d'évolution disproportionnée du nombre de passagers et de conversion en compagnie à bas prix, le canton garantira la couverture financière.	En cours de réalisation
1.22	Suppression des entraves au développement	Dans les régions rurales, les aspects liés à la protection ne doivent pas, lors de la pesée des intérêts, entraver le développement économique. Toute exigence excessive en matière de protection doit être comprimée. Les dispositions d'exécution cantonales doivent être réexaminées et adaptées en conséquence, et il y a lieu d'influer en ce sens sur la législation.	En préparation

E) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région Seeland-Bienne, état au 01.01.07

N°	Mesures	Objectif	Etat
5.1	Décentralisation des soins de base (domaine de la santé)	La modernisation des hôpitaux de soins aigus doit être assurée, en vue d'une décentralisation des soins de base dans les zones rurales (hôpital d'Aarberg). Cette mesure se fonde sur une intervention au Grand Conseil réclamant un traitement et une mise en œuvre plus efficaces des requêtes par les instances administratives.	En cours de réalisation
5.2	Coordination et exploitation des synergies existantes	Création de centres de coordination pour les aides et soins à domicile, ainsi que pour les hôpitaux et les EMS régionaux, afin de coordonner et d'exploiter les synergies existantes.	En préparation
5.3	Nouvelles formes de logement pour des personnes nécessitant des soins légers	Création de nouvelles formes de logement dans des ménages privés pour les personnes nécessitant des soins légers.	En cours de réalisation
5.4	Jonction autoroutière de Studen	La jonction autoroutière de Studen au réseau routier de premier ordre doit être réalisée.	En préparation
5.5	Contournement de Bienne par l'A5 et mesures d'accompagnement relatives à la circulation	1. Le contournement de Bienne par l'A5 ainsi que les mesures d'accompagnement relatives à la circulation sur le tronçon « Longeau-Büren-Lyss-Aarberg-Chiètres » doivent être réalisés aussi rapidement que possible. La pression politique doit être renforcée en conséquence. 2. La CRT doit agir pour rendre l'agglomération de	En cours de réalisation

		Bienne (pied Sud du Jura) plus attractive en tant que nœud de communication des transports publics biennois et pour rattacher la région au réseau ferroviaire international.	
5.6	Trafic combiné et solutions de mobilité alternatives	Etude des solutions de mobilité à envisager dans les régions rurales qui ne sont plus desservies par les transports publics.	En cours de réalisation
5.7	Maintien du trafic de voyageurs et de marchandises sur la ligne ferroviaire Büren-Lyss-Lausanne	Il faut maintenir la liaison ferroviaire Büren-Lyss-Lausanne ainsi que les installations de chargement de marchandises jugées adéquates le long de cette ligne (importance surtout pour le transport de biens agricoles et forestiers, par ex. betteraves sucrières, bois, etc.)	En préparation
5.8	Eclaircissement des conséquences de la réglementation des 40/44 tonnes sur l'entretien des routes	Il s'agit de déterminer quelles mesures prendre pour les transports agricoles, face à l'usure accélérée que la nouvelle réglementation des 40/44 tonnes provoque sur les routes communales et les chemins agricoles.	En cours de réalisation
5.9	Possibilités de formation pour le personnel assistant	Accroître les possibilités de formation pour le personnel assistant dans les secteurs de la santé publique, de l'action sociale et dans le système éducatif (établissements médico-sociaux, crèches, écoles de jour).	En cours de réalisation
5.10	Intégration de la Conférence culturelle dans l'organisation seeland-bienne	La future Conférence culturelle sera intégrée à la structure de seeland.bienne. Elle se chargera de la coordination des activités et des institutions culturelles dans l'espace rural tout en s'intégrant au réseau local.	En cours de réalisation
5.11	Améliorations structurelles dans le domaine de la formation	Les décisions de fusionner des écoles doivent tenir compte des coûts totaux, les écoles de grande taille n'étant pas toujours les plus efficaces. Il faut appliquer les idées de la Nouvelle gestion publique et y adapter les structures de l'administration centrale. Pour les professions exercées avant tout en milieu rural ou qui recrutent sur des zones étendues, les institutions de formation (niveau secondaire II) doivent s'établir dans des centres de l'espace rural (PDE-implantation). Le canton doit créer un système d'incitation pour les établissements efficaces offrant une formation continue. Les mesures d'encouragement doivent soutenir – au sens des paiements directs – les produits souhaités (unités d'imputation), et non pas financer des écoles (centres de coûts).	En cours de réalisation
5.12	Horaires groupés et écoles de jour	A partir de l'année scolaire 2009/10, les cours à l'école obligatoire seront donnés en horaires groupés sur l'ensemble du territoire (cinq matinées avec des blocs de cours d'au moins 4 leçons).	En cours de réalisation

5.13	Modification de l'article 24 LAT	L'article 24 doit être modifié pour permettre un changement d'affectation des bâtiments agricoles : travail et habitations / (loisirs). Une pression politique doit être exercée en faveur de cette modification.	En cours de réalisation
5.14	Développement régional (partiel) au-delà des frontières cantonales respectives	Une pression politique plus forte doit être exercée sur les administrations cantonales afin qu'elles facilitent, par leur influence, un développement régional étendu même au-delà des frontières cantonales.	En préparation
5.14a	Modifications intercommunales des plans de zone	Bloc I : il faut examiner, dans le cadre de structures régionales existantes, si des modifications de plans de zones peuvent s'étendre au-delà des limites communales. Les capacités pourraient ainsi être accrues. Bloc II : il faut aussi examiner si le développement du territoire peut être confié à des organes semi-régionaux.	En préparation
5.15	Simplification des procédures administratives dans le domaine de la construction	Lors des procédures d'autorisation, l'existence économique du requérant est une priorité dont il faut s'assurer. Il faut redéfinir les voies administratives et les simplifier (par exemple les procédures de corapport).	En préparation
5.16	Collation durant les pauses scolaires avec des produits régionaux	Tout au long de l'année scolaire, les écoliers du Seeland devraient recevoir pour leur pause quotidienne une collation à base de produits naturels du Seeland. Ce projet se fonde sur les contacts entrepris avec les producteurs régionaux de fruits et légumes.	En cours de réalisation
5.17	Encouragement du transfert de connaissances entre les institutions de formation et les entreprises	Les pouvoirs publics ne soutiennent plus les lieux de formation et de perfectionnement du tertiaire qu'à la condition formelle que ces derniers puissent produire à leur actif l'organisation d'au moins deux projets de transfert de connaissances en cours.	En cours de réalisation
5.18	Accroître la production et la commercialisation de produits régionaux	La promotion des produits régionaux doit s'étendre afin d'augmenter leur part du marché. Il faut créer et développer des organisations pour l'amélioration de la production et de la commercialisation de denrées alimentaires et de produits d'origine végétale, afin d'exploiter à fond le potentiel de productivité.	En cours de réalisation
5.19	Adaptation des conditions de production à l'UE	Les conditions légales et de production dans l'agriculture et l'économie forestière doivent être adaptées à celles des pays concurrents faisant partie de l'UE.	En cours de réalisation
5.20	Améliorations dans la gestion des paiements compensatoires écologiques	Les écosystèmes ayant une importance écologique devront être inclus dans des plans à caractère obligatoire et les paiements compensatoires seront garantis à long terme.	En cours de réalisation
5.21	Promotion de la valeur ajoutée dans le tourisme	Promotion d'arguments clés de vente (Trois-Lacs, Bilinguisme, HPM etc.) en collaboration avec divers acteurs et responsables performants. Définition, extension et coordination d'offres commerciales existantes ou nouvelles.	En cours de réalisation

5.22	Reconnaissance de seeland.bienne en tant que région touristique officielle	Le Seeland doit être reconnu officiellement en tant que région touristique, ce qui augmenterait le revenu complémentaire généré par le tourisme.	En préparation
5.23	Coordination intercantonale et réseaux dans le domaine touristique	Afin d'optimiser la commercialisation et le positionnement de la région des Trois-Lacs en tant que destination touristique, il faut étendre la coordination et le réseau aux autres cantons riverains (cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Berne).	En cours de réalisation
5.24	Profil des atouts et des faiblesses : une base pour une stratégie de développement économique	Un profil des atouts et des faiblesses de la région seeland.bienne doit être dressé afin de définir une stratégie d'avenir pour le développement des entreprises de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, ainsi que du domaine des prestations de services.	Réalisée
5.25	Logo (label de qualité) « Région francophile »	Création d'un logo (label de qualité) « Région francophile », signalant que les clients francophones sont les bienvenus.	Abandon
5.26	Coordination des mesures (dans le cadre de la stratégie de croissance)	La réalisation des différentes mesures ne doit pas engendrer de conflits d'intérêts. Un réseau de mesures compatibles doit être mis sur pied, pour permettre un développement de l'espace rural adapté à l'ensemble de la région.	En cours de réalisation

F) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de l'Emmental, état au 01.01.07

N°	Mesures	Objectif	Etat
2.1	Développement du centre de compétences cantonal en médecine complémentaire et alternative à l'hôpital de Langnau	L'hôpital de Langnau doit devenir le centre de compétences cantonal en médecine complémentaire et alternative. En cas d'augmentation du taux d'occupation, le nombre de lits doit progressivement être porté à 30.	En cours de réalisation
2.2	Développement des places d'accueil dans les familles dans l'espace rural de l'Emmental	Pour les personnes dépendantes habituées à une vie en milieu rural, il faut créer des places d'accueil dans des familles en nombre suffisant qui constitueraient une alternative à l'accueil en foyer. Les besoins sont très faibles par rapport aux places en foyer (offre de niche).	En cours de réalisation
2.3	Examen de l'opportunité de l'accès à l'Emmental	L'examen de l'opportunité est la condition préalable à la garantie du tracé et à la construction par étapes.	En cours de réalisation
2.4	Promotion des transports publics (rail et bus)	L'amélioration des offres complémentaires de transport par rail et par bus doit garantir une liaison optimale entre l'agglomération de Berne et l'Emmental.	En préparation
2.5	Réalisation de l'espace de formation et de recherche « Emme »	Offre de formation complète aux degrés secondaire et tertiaire, complétée par des mesures pour la formation d'adultes et des offres d'accueil extrafamilial. Les domaines agricoles et forestiers seront inclus.	En cours de réalisation
2.6	Augmentation du nombre de places d'apprentissage dans l'Emmental	Il faut activement encourager la nouvelle génération et proposer un plus grand nombre de places d'apprentissage, notamment dans les professions techniques. Les jeunes doivent être incités à retourner dans l'Emmental.	En cours de réalisation
2.7	Apurement du périmètre de la région de l'Emmental	Les périmètres de la région et des sous-régions seront apurés en collaboration avec le canton. La coopération et la coordination se baseront sur un concept unique ("Emmental").	En préparation
2.8	Création d'emplois dans l'Emmental	1. En complément aux PDE-T actuels, il s'agit maintenant de délimiter d'autres PDE-T, aux zones à bâtir plus étendues. 2. Le canton doit encourager l'expansion de PME existantes et l'implantation de nouvelles PME dans les régions de collines et de montagne.	En cours de réalisation

2.9	Promotion de l'habitat dans l'Emmental	Bloc I : il s'agit de développer l'habitat dans des sites attractifs et de peupler les régions décentralisées. Bloc II : le changement d'affectation des immeubles en zone rurale doit devenir possible. Groupe cible : les aînés.	En cours de réalisation
2.10	Coordination des mesures ayant des effets sur l'aménagement du territoire dans l'Emmental	Bloc I : l'aménagement du territoire et l'aménagement local seront coordonnés sur les plans intercommunal et interrégional. Bloc II : à long terme, l'Emmental disposera d'un plan de zones et d'un règlement de construction communs.	En cours de réalisation
2.11	Marketing et promotion du site	Marketing et promotion du site pour l'habitat et le travail, visant à augmenter le nombre d'habitants et d'emplois.	En préparation
2.12	Commercialisation de l'eau d'Emmental	La commercialisation, hors de la région, de l'alimentation en eau et de l'eau potable d'Emmental augmentera la valeur ajoutée de celle-ci, considérée comme matière première.	En préparation
2.13	Augmentation de la valeur ajoutée du bois, autre matière première de l'Emmental	L'Emmental devrait diriger la création d'un «cluster du bois» et favoriser la hausse de la valeur ajoutée dans le secteur du bois.	En cours de réalisation
2.14	Renforcement du centre de formation et de vulgarisation Inforama	L'Inforama Emmental Bäregg doit être renforcé en tant que centre de compétences dans les régions de collines et de montagne. Les exploitations agricoles sont ainsi encouragées à orienter leur production en fonction des besoins du marché et de l'entretien des paysages cultivés. Vulgarisation pour agriculteurs et école professionnelle pour apprentis.	En cours de réalisation
2.15	Encouragement de structures fromagères industrielles importantes ainsi que d'entreprises de transformation du lait, plus petites et innovatrices	Les grandes fromageries industrielles ainsi que les entreprises de transformation du lait plus petites, innovatrices, et qui s'orientent vers la production de spécialités, doivent être encouragées et intégrées dans une structure commune.	En cours de réalisation
2.16	Concept de destination Emmental	Elaboration et mise en œuvre d'un concept de destination Emmental, en vue d'accroître la valeur ajoutée, le niveau des prix et la qualité de l'offre. La marque « Emmental » doit être renforcée – notamment par une collaboration plus intensive.	En préparation

G) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région du Gantrisch, état au 01.01.07

N°	Mesures	Objectif	Etat
3.1	Garantie de soins de santé (de base) adaptés aux besoins	Les principes et les fondements régissant les soins de santé doivent être révisés, afin de garantir des soins de santé (de base) adaptés aux besoins (y compris soins en urgence, soins hospitaliers, Hôpital de Riggisberg).	En cours de réalisation
3.2	Promotion de l'énergie du bois et du bois en général	Une centrale d'information pour tous les offices cantonaux doit être créée. Le canton et les communes privilégieront pour leurs propres projets le bois indigène comme matériau de construction et source d'énergie.	En cours de réalisation
3.3	Desserte par les TP sur tout le territoire	L'accès aux TP doit être garanti dans l'arrière-pays également. Les lignes de car postal nécessaires doivent être maintenues. Il s'agit de stimuler ainsi le développement de la construction de logements dans les zones situées à une distance parcourable à pied des TP.	En cours de réalisation
3.4	Accès à l'autoroute	Accès sans entrave à l'A12 (Niederwangen) et à l'A6 (Rubigen/Heimberg) ; accès au réseau des routes nationales (à long terme par la construction du contournement sud ; à court terme par le contournement sud de Belp).	En cours de réalisation
3.5	Maintien et développement du réseau routier et des infrastructures	Assurer un réseau routier performant sur tout le territoire et développer ponctuellement les infrastructures (y compris Park&Ride). Détermination des besoins en matière de développement et élimination des sources de danger. Desserte rentable et de qualité de l'arrière-pays par RER.	En cours de réalisation
3.6	De bonnes correspondances au trafic à longue distance	Assurer de bonnes correspondances à Berne au trafic à longue distance.	En cours de réalisation
3.7	Offre de formation attractive	Maintien d'une offre de formation attractive et complète (du cycle primaire au cycle secondaire II) dans la région. Mise sur pied d'une offre de formation régionale.	En cours de réalisation
3.8	Constitution de pôles de développement régionaux consacrés au logement	Dans le cadre du plan directeur régional, il y a lieu de définir des pôles s'agissant du développement de la population et des logements. Des terrains à bâtir prêts à la construction doivent être mis à disposition, et des zones résidentielles doivent être délimitées dans les emplacements bien si-	En cours de réalisation

		tués.	
3.9	Amélioration de la coopération avec les agglomérations et les régions limitrophes	La coopération avec l'agglomération et les régions limitrophes doit être améliorée moyennant une collaboration régulière au sein de divers organes.	En cours de réalisation
3.10	Suppression des prescriptions entravant le développement	Bloc I : les prescriptions de construction des communes doivent être harmonisées sous la direction des associations d'aménagement. Bloc II : les prescriptions entravant le développement qui figurent dans la loi sur les constructions et la loi sur l'aménagement du territoire doivent être supprimées.	En cours de réalisation
3.11	Programme d'action « Possibilités d'exercer une activité lucrative accessoire dans l'agriculture »	Les possibilités de revenus accessoires pour l'agriculture dans l'industrie, les travaux forestiers etc. doivent être encouragées et signalées. Il y a lieu de créer des emplois	En cours de réalisation
3.12	Conventions de prestations portant sur l'entretien du paysage	Sur la base de conventions de prestations, des mesures ciblées entreprises dans le cadre de la production agricole doivent permettre d'entretenir le paysage également.	En cours de réalisation
3.13	Implantation de deux ou trois entreprises industrielles et artisanales	Implantation de deux ou trois entreprises industrielles et artisanales dans la région, grâce à un marketing actif du site d'implantation par les communes, soutenues par la Promotion économique.	En cours de réalisation
3.14	Maintien de l'aéroport de Belp	Etablir un concept de marketing suprarégional en vue du maintien de l'aéroport de Berne-Belp.	En cours de réalisation
3.15	Mise en place du management régional et de la « marque régionale Gantrisch »	Les associations actuelles doivent être regroupées en un « management régional ». L'organisation doit maintenir les structures acceptées et créer la « marque régionale Gantrisch ».	En cours de réalisation
3.16	Desserte touristique de la région du Gantrisch	Dans la mesure du possible, la région du Gantrisch doit être desservie toute l'année (TP, déblaiement de la neige). Un concept de desserte touristique doit être développé à cette fin.	En cours de réalisation
3.17	Plate-forme touristique commune	Vérifier le concept touristique selon la stratégie ; mise en œuvre immédiate s'agissant des loisirs de proximité ; création d'une plate-forme touristique commune.	En cours de réalisation

H) Stratégie de promotion de l'espace rural : mesures dans la région de Haute-Argovie, état au 01.01.07

N°	Mesures	Objectif	Etat
4.1	SRO Hôpital régional de Haute-Argovie	La région hospitalière doit se développer afin de répondre aux besoins actuels et d'offrir des soins optimaux.	En cours de réalisation
4.2	Soins médicaux en milieu hospitalier	En fonction des besoins, les soins médicaux en milieu hospitalier seront mis à disposition même au-delà des frontières cantonales, grâce à une organisation et une collaboration intercantionales.	En cours de réalisation
4.3	Soins psychiatriques en milieu hospitalier – sous-projet planification en psychiatrie	En fonction des besoins, les soins psychiatriques en milieu hospitalier seront mis à disposition même au-delà des frontières cantonales, grâce à une organisation et une collaboration intercantionales.	En cours de réalisation
4.4	Bretelle d'autoroute Haute-Argovie sud ; artère économique de la Haute-Argovie	Réaliser l'examen de l'opportunité et garantir le tracé sur le plan juridique	En cours de réalisation
4.5	Centre de formation de la région de Haute-Argovie (l'actuel bzL)	La région doit offrir l'éventail complet des formations de niveau secondaire II : 1. Agrandissement du centre de formation de Langenthal avec des filiales à Herzogenbuchsee et Huttwil ; intégration dans le centre de formation de toutes les écoles, qui gardent toutefois leur autonomie ; changement de nom du bzL qui devient le «Bildungszentrum Region Oberaargau BRO» ; développement de l'importance et de l'intégration régionales ; intégration de l'école professionnelle de commerce ; 2. Développement d'un site régional pour les métiers de la santé (ASSC)	En cours de réalisation
4.6	Centre de formation de la région de Haute-Argovie (l'actuel bzL)	Centre de formation intercantional regroupant tous les types de scolarité de niveau secondaire II et agrandissement / modernisation du centre de formation de Langenthal ainsi que des filiales à Herzogenbuchsee et Huttwil.	En cours de réalisation
4.7	Structures scolaires de niveau secondaire I et II	Organisation au niveau intercantional des infrastructures scolaires, et ce en fonction non pas des structures administratives mais des besoins réels.	En cours de réalisation
4.8	Charges fiscales des personnes physiques	Des ajustements fiscaux sur le plan cantonal et communal seront examinés, dans le but d'adapter au niveau suisse les taux d'imposition des revenus moyens et élevés.	En cours de réalisation

4.9	Bretelle d'autoroute Haute-Argovie sud, artère économique de la Haute-Argovie	Génération d'un financement spécial de la participation communale aux coûts de construction.	En préparation
4.10	Place d'armes de Wangen a. A. / Wiedlisbach	Infracenter Bern-Region Mittelland W.a.A. /Wiedlisbach dans le nouveau concept de stationnement de l'armée ; agrandissement du centre de compétences des troupes de sauvetage avec renforcement de la logistique et site approprié pour la Formation d'intervention pour l'aide en cas de catastrophe.	Réalisée
4.11	Exploitation et commercialisation communes d'installations sportives régionales	Mise sur pied d'une organisation régionale d'exploitation et de commercialisation pour les installations sportives régionales.	En cours de réalisation
4.12	Designers Saturday	Maintenir et renforcer le Designers Saturday, c'est-à-dire la manifestation consacrée au secteur de l'aménagement d'intérieur en Suisse. La Haute-Argovie doit devenir ainsi la région du design.	En cours de réalisation
4.13	Prix du design suisse (Design Preis Schweiz)	Maintenir, consolider et positionner sur le plan international le prix du design suisse, si possible en parallèle avec le canton de Soleure. Ce prix revêt une importance nationale pour tous les aspects du design, et la Haute-Argovie devient la région du design.	En cours de réalisation
4.14	Design Center AG (DC AG)	Avec le renforcement du DC AG, le design serait encouragé en tant que facteur de promotion du site (contrôle de la stratégie, offres, personnel, etc.). La Haute-Argovie se profile comme région du design.	En cours de réalisation
4.15	Design Center Alte Mühle Langenthal	Le Design Center doit être réactivé (contrôle de la stratégie, offres, personnel, etc.). La Haute-Argovie comme région du design.	En cours de réalisation
4.16	Améliorer les conditions générales de l'économie	Etendre la marge de manœuvre des entreprises, déréglémenter afin d'encourager l'implantation d'entreprises par un train de mesures (amélioration des conditions fiscales, intégration infrastructurelle de la région, qualité du service et compétences économiques dans les services publics; libéralisation de la réglementation cantonale et communale sur les émoluments etc. ; éviter le perfectionnisme dans les charges imposées par les pouvoirs publics (s'aligner sur les cantons voisins).	En cours de réalisation